

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. ALAIN CLOUTIER, commissaire-médiateur.

**ENQUÊTE ET MÉDIATION
SUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AXE ROUTIER 173/277
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LÉVIS ET
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI
PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

VOLUME 1

Séance tenue le 30 septembre 2002, à 19heures
Salle du Conseil municipal,
219, rue Commerciale
Saint-Henri de Lévis (Québec)

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2002
MÉDIATION

5 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Bonsoir, bienvenue! Mon nom est Alain Cloutier, je suis commissaire-médiateur du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Je vous souhaite la bienvenue chez vous et je vous remercie de vous être déplacés, en espérant que les autres également vont faire le même effort que vous.

10 La soirée est importante pour différentes raisons, mais principalement pour que je vous donne je dirais les explications tantôt comment ça procède, comment on va fonctionner. Je vais prendre tantôt une quinzaine de minutes pour vous expliquer un peu les procédures, mais après, 15 on va recommencer pour discuter ensemble sur ce que vous avez compris ou pas compris, mais ultimement, le but, c'est que vous sachiez qu'on commence pas une médiation ce soir, mais on vient pour la première étape, c'est-à-dire savoir si vous acceptez une médiation.

Puis pour ce faire, ce qu'on va faire, c'est que je vais vous expliquer qu'est-ce que c'est la médiation par rapport aux objectifs à aller chercher, par rapport également au fait que vous avez 20 une demande d'audience publique en main déjà au moment où que ça a été adressé au ministre de l'Environnement. Il faut que ce soit clair pour vous pour que si on embarque dans la médiation, que ça se fasse de façon éclairée de votre part.

25 Aussi en même temps, je vais vous expliquer les façons de procéder puis comment on procéderait si on va plus loin dans la médiation.

Je me suis présenté, je vais vous demander de vous présenter tantôt. Juste avant, je vous indique que vous avez différentes informations dans la pochette d'information, je vois qu'il y 30 a déjà des gens qui sont rendus là; vous allez avoir différentes informations sur le Bureau, sur la Commission elle-même.

Sur la Commission, je vous précise tout de suite que je suis accompagné d'une équipe. L'équipe, c'est en premier une analyste au dossier qui est madame Linda St-Michel, analyste 35 senior au Bureau d'audiences publiques. On a également une coordonnatrice, madame Anne-Lyne Boutin qui est coordonnatrice de la Commission avec laquelle vous êtes déjà entrés en contact. C'est elle qui coordonne les activités, c'est la porte d'entrée de la Commission d'enquête et de médiation.

40 Il y a également du personnel qui est pas ici mais qui travaille à temps partiel pour la Commission: une conseillère en communications, madame Marielle Jean, il y a également une agente du secrétariat, madame Anne Lacoursière, et on est accompagné ce soir par madame Denise Proulx qui est sténographe officielle. Pour les autres réunions, règle générale il n'y aura

45 pas de sténographe, ça va être un compte rendu des réunions qu'on produit puis qu'on dépose, pour que les gens puissent lire qu'est-ce qu'il en est.

50 Quand j'aurai terminé tantôt, vous allez poser des questions pour savoir si ce que j'ai expliqué est clair ou pas clair du tout, puis on va s'arranger pour qu'on se comprenne, c'est ça qui est le principal, je suis ici à votre service pour ça, et en même temps, à ce moment-là, quand vous allez vous prononcer, on va vous demander de vous servir de votre carton d'identification ou de donner votre nom tout simplement pour faciliter le travail de madame Proulx qui, elle, ne sait pas exactement qui est là, pas plus que moi présentement. Probablement que je devrais être meilleur pour vous connaître en fin de soirée.

55 Mais je veux qu'on prenne le temps pour que vous compreniez comme il faut c'est quoi les enjeux, qu'est-ce qu'il en est, et puis en même temps qu'on identifie quels sont les enjeux de la requête, à savoir également est-ce que c'est tous des enjeux pour aller en médiation.

60 Je vous rappelle encore une fois, vous avez toujours votre droit à l'audience publique, donc c'est un consentement éclairé qui est bien important que vous ayez.

65 Déjà il manque des gens! Je vais revenir après mon exposé plus théorique, je vais revenir là-dessus, ça va être nécessaire d'être capable de rejoindre ceux qui sont pas là, puis je vais vous expliquer tantôt pourquoi.

70 Vous avez votre pochette, les différentes informations que vous allez pouvoir lire aussi une fois que la réunion va être terminée! Dans le cas de l'actuel projet que je résume par Saint-Henri-Pintendre, projet de réaménagement de la route, le mandat commence aujourd'hui. C'est en deux (2) phases; il y a une première phase d'un mois qui permet de savoir s'il y a médiation, comment ça procède, et s'il y a médiation, c'est pas automatique, s'il y a médiation, s'il y a consentement à la médiation, il y a un mois donc supplémentaire, c'est-à-dire que ça peut durer deux (2) mois, la médiation.

75 Je rappelle que je suis commissaire au Bureau d'audiences publiques, je suis donc membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. C'est probablement pas tout le monde qui connaît le Bureau, on est plus connu pour les audiences publiques, mais on fait également plusieurs médiations, mais strictement en environnement, donc toujours rattachée à la même loi, la Loi sur la qualité de l'environnement. On fait pas de médiation familiale ou d'autres types de médiations, il y en a plusieurs qui sont connus, mais c'est vraiment des
80 médiations en environnement sur des dossiers qui sont juste sur le point d'être en audience publique.

85 Comme commissaire, je suis assermenté devant un juge de la Cour supérieure, j'ai des pouvoirs coercitifs de dépôts de documents ou de personnes appelées, on a aussi des responsabilités. Notre principale responsabilité, c'est d'agir équitablement, parce qu'il faut que les choses se fassent correctement. Dans notre rôle, on est neutre par rapport à une situation comme celle-ci ou d'autres dossiers comme en audience publique.

Le dernier élément, c'est qu'on a une immunité par rapport aux commissions d'enquête.

90 Vous avez dans votre pochette le Code d'éthique et de déontologie du Bureau; c'est un code qui date de 92, le BAPE est un des premiers organismes à s'être doté d'un code de déontologie pour ses membres. Il s'applique également au personnel du Bureau, c'est un code strict qui fait en sorte qu'on a des obligations; elles sont indiquées là-dedans, c'est pour faciliter les choses, faire les choses correctement et être équitable.

95 Le premier principe, c'est un principe d'être équitable dans la façon de procéder.

Vous avez l'ordre du jour qui est: rencontre de médiation, l'ordre du jour!

100 J'arrive au deuxième point qui était la présentation, j'ai présenté l'équipe, maintenant je vais demander de vous identifier! Peut-être indiquer rapidement dans quel dossier. Il y a quatre (4) demandes, je vois les noms, les noms me rappellent des lectures que j'ai faites bien entendu.

105 Dans un premier temps, on va identifier ceux qui sont présents pour les fins d'avoir un document, ceux qui sont ici présentement. Je vais commencer par vous madame, si vous voulez bien vous identifier. Puis dans certains cas, il y a plusieurs des citoyens qui représentent également une entreprise ou une compagnie, peut-être me l'indiquer par le fait même.

PAR Mme GAÉTANE MÉNARD:

110 Moi, je suis Gaétane Ménard, conjointe de Gaétan Gosselin. Il va vous expliquer plus à fond ce de quoi il s'agit.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

115 Mais sur le contenu, on va le faire tantôt, pour savoir c'est quoi l'enjeu que vous avez mis dans votre demande d'audience publique. Donc vous êtes ensemble?

PAR Mme GAÉTANE MÉNARD:

120 Oui.

PAR M. GEORGES LAROSE:

125 Moi, c'est Georges Larose.

PAR M. PIERRE BROCHU:

130 Pierre Brochu, Réal Brochu inc.

PAR Mme JEANNINE CÔTÉ-BROCHU:

Jeannine Côté-Brochu, juste en face de la lumière à la jonction des deux (2) routes.

135

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Pas loin du IGA?

140

PAR Mme JEANNINE CÔTÉ-BROCHU:

Pas loin, plus vers Lévis.

PAR Mme LAURAIN FECTEAU:

145

Laurain Fecteau, 60, Campagna, Motel Le Villageois.

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

150

Jean-Marc Fortin, Motel Le Villageois.

PAR M. CLAUDE GOSSELIN:

Claude Gosselin, on a une ferme agricole presque en face du IGA.

155

PAR M. SERGE AUDET:

Serge Audet, en l'absence de mon père Léandre.

160

PAR M. LOUIS LAPOINTE:

Louis Lapointe, IGA Saint-Henri.

PAR Mme CLAUDETTE MALOUIN:

165

Claudette Malouin, Centre de location Saint-Henri.

PAR M. JACQUES MALOUIN:

170

Jacques Malouin, Saint-Henri.

PAR M. GUY SIMARD:

Guy Simard, Restaurant Sagittaire, Tissu Décor Emballe-moi, Café-bar Hollywood.

175

PAR M. JACQUES RISLER:

Jacques Risler, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Henri.

PAR M. MARIO MORIN:

180

Mario Morin, conseiller de Saint-Henri.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

185

Ça fait qu'on poursuit!

190

Procédure d'évaluation et d'examen des impacts! Rapidement pour vous dire que le projet présenté par le ministère des Transports, au moment où on se parle, la décision n'est pas prise. Pourquoi, parce qu'on est dans cette procédure-là, procédure d'évaluation et d'examen des impacts qui est basée sur le Loi sur la qualité de l'environnement.

195

L'historique bref, c'est qu'il y a eu un avis de projet du promoteur auprès du ministre de l'Environnement, il y a eu un avis qui a été émis comme de quoi que le projet était recevable au niveau de l'étude d'impact. Ça a été rendu public, il y a eu une séance d'information publique à laquelle probablement vous avez tous probablement participé.

200

Et c'est à partir de ce moment-là que le ministre donne l'opportunité aux gens de demander s'ils considèrent qu'il y a nécessité d'une demande d'audience publique, une requête d'audience publique. L'audience publique est donc un droit.

205

Le recours à la médiation ne vous fait pas perdre le droit à l'audience publique, c'est bien important que vous le compreniez. Vous échangez pas un droit à l'audience publique pour une possibilité de faire une médiation en environnement.

210

S'il y a médiation, le médiateur, c'est donc moi, doit faire rapport au ministre pour lui expliquer quelles sont les constatations, si ça fonctionne ou pas. Si ça a fonctionné, ça va être de lui dire sur quels éléments il y a eu entente entre le promoteur, le ministère des Transports, et les requérants. Les requérants, c'est ceux à l'audience publique qui sont en médiation, donc quels sont les points sur lesquels les gens se sont entendus.

215

S'il y a entente, il y a un document qui est signé par le promoteur officiellement, par le ministère des Transports - officiellement, j'insiste, même si c'est un ministère, par les autorités! D'un autre côté, on demande aux gens à la médiation de retirer leur droit à l'audience publique.

Pourquoi, parce que les éléments de l'entente devraient satisfaire les requérants à l'audience publique. Donc s'il y a entente en médiation, il n'y a pas d'audience publique.

C'est donc l'avantage principal de la médiation. Cet avantage-là, je dois parler de l'audience publique pour bien vous le faire comprendre, c'est que dans le cas d'une audience

220 publique, vous faites des représentations à une commission d'enquête et d'audience publique
qui, elle, va prendre des éléments dans ce qui lui est recommandé par vous, donc dans votre
questionnement, dans vos préoccupations; la commission analyse ces préoccupations-là et fait
un rapport au ministre de l'Environnement. C'est un rapport de recommandations. Le ministre
fait des recommandations au Conseil des ministres, puis c'est le Conseil des ministres qui
225 décide du projet.

Évidemment, les recommandations du ministre de l'Environnement, c'est ce que
normalement le Conseil des ministres retient. Donc vous faites des recommandations à une
commission qui fait des recommandations au ministre.

230 Dans le cas d'une médiation, le ministre prend l'entente; règle générale, c'est l'entente
sur laquelle les gens se sont entendus avec un promoteur. C'est cette entente-là qui est fournie
au Conseil des ministres pour être la décision.

235 Donc la médiation, ça vous donne des choses relativement plus certaines que dans le
cas d'une audience publique. Ça, c'est important que vous compreniez ça, je vais y revenir un
peu plus tard. C'est l'avantage d'aller en médiation.

Par contre, en médiation, c'est pas tous les sujets qui peuvent être traités. Les sujets qui
240 vont être traités de justification du projet ou des enjeux qui peuvent être internationaux, c'est
évidemment pas des sujets qui peuvent être traités localement, c'est pas des sujets techniques,
c'est pas des sujets qui permettent de trouver une entente qui satisfasse tout le monde. Ça, ça
rentre pas dans le cadre d'une médiation.

245 Dans la deuxième partie de la soirée, on va regarder ensemble les enjeux pour voir si
c'est ça que vous réclamez ou si vous êtes prêts à des compromis sur certains éléments.

Je vous rappelle que j'ai un rôle de neutralité dans cette opération-là, et je vais faire
pareil avec le ministère des Transports.

250 Une des choses importantes dans une entente - là je parle au conditionnel, la médiation
est pas commencée - une entente qui pourrait vous satisfaire, j'ai le devoir de m'assurer qu'elle
respecte également le droit des tiers. On peut pas transformer un projet parce qu'on est en privé
avec un promoteur et que le reste de la population le sache pas. Donc il y a un problème à
255 régler, c'est-à-dire qu'on peut pas léser un tiers qui n'est pas présent. Donc on peut pas
dénaturer un projet, changer la justification d'un projet et s'arranger avec le promoteur. Donc ça
prend des choses qui sont négociables également.

260 Les séances sont privées, les séances de travail sont privées; par contre, le fruit des
séances ainsi que l'ensemble de la procédure est public. Donc les notes sténotypiques, c'est
des notes qui vont être rendues publiques dans les jours qui suivent. C'est rendu public dans les
centres de consultation, il y en a dans la région, il y en a un à Québec, un à Montréal, ils sont
également rendus publics sur le site Internet de la Commission. Donc il y a un site Internet qui

265 va commencer à partir de l'adresse du Bureau d'audiences publiques et ça, vous l'avez dans votre pochette. Donc ça vous permet d'avoir l'information également.

Là où il n'y aura pas de sténotypie, il va y avoir des comptes rendus des réunions pour indiquer sur quels points il y a ou non entente, tout simplement.

270 Alors bonsoir monsieur, vous vous dirigez sur la chaise du maire, monsieur Yvon Bruneau, le maire de Saint-Henri! On a commencé sans vous, monsieur le Maire, même si on est dans vos locaux!

275 Il en manque d'autres également, puis on verra s'il y a des points, quitte à revenir, parce que vous avez le secrétaire-trésorier et un conseiller municipal qui sont ici.

280 Je continue sur le déroulement! Ça va être important, mais on va y revenir, je veux que ce soit à cent pour cent (100 %) compris, puis que vous vous sentiez bien à l'aise, c'est très important, je veux que vous vous sentiez bien à l'aise de comment ça fonctionne. Ça fait que là, je vous donne l'information comme ça, puis on reprendra ça à la pièce pour voir si ça vous convient!

285 Le rôle du médiateur! Comme commissaire-médiateur, je préside les travaux, j'assiste les participants, j'essaie de susciter l'échange d'informations entre les parties, je continue à définir et à développer des solutions également. Donc s'il y a des choses que je pense qui pourraient être plausibles ou qui pourraient peut-être faire du sens, j'hésiterai pas à vous le proposer.

290 Je vous demande de vous rappeler que je suis neutre là-dedans, je suis pas un porteur de messages du promoteur pas plus que je suis un porteur de messages de vous au promoteur sur des choses qui peuvent être personnelles. C'est des choses qu'on s'entend, des éléments clairs qu'on s'entend, des propositions que vous attendez pour voir si le promoteur peut répondre à ça, mais dans le cadre de ce que j'ai décrit tantôt, je vais intervenir pour vous dire, je dirais, pour mettre du réalisme aussi dans la démarche.

295 Je l'ai dit tantôt, les solutions proposées ne doivent pas aller à l'encontre du droit des tiers et doivent préserver la qualité de l'environnement évidemment.

300 Et comme commissaire-médiateur, je peux mettre fin à la médiation en tout temps. À partir du moment où que je constate qu'une entente n'est pas possible, pour toutes sortes de raisons, pour n'importe quelle raison, parce que je vois que ça pourra pas emmener une entente ou parce que je vois que c'est pas réaliste, pour toutes les raisons possibles, je peux arrêter la médiation immédiatement puis demander au ministre de donner des suites au dossier. Les suites, évidemment, c'est toute la question de l'audience publique.

305 Le rôle des requérants et du promoteur, c'est un même rôle, que ce soit le promoteur, c'est deux (2) parties. Le rôle, ça va être de participer de bonne foi. Donc un peu comme

310 n'importe quel type de médiation ou de conciliation, donc ça prend de la disponibilité. Tantôt, je
vais vous demander dans certains cas si c'est possible d'identifier, s'il y a moyen qu'on s'entende
sur des représentants qui pourraient parler au nom de certains d'entre vous, s'il y a des
problèmes de disponibilité, mais il faudra s'assurer à ce moment-là que le représentant puisse
être capable de se virer de bord vite comme on dit en bon Québécois et qu'il puisse vous
rejoindre pour vous donner l'information, quitte à revenir.

315 Ce qui est certain, c'est que si ça fonctionne, ça veut dire que chacun d'entre vous qui
avez demandé une audience publique, vous devrez signer un papier comme de quoi vous retirez
individuellement votre demande d'audience publique. Si certains d'entre vous présents ou
absents au moment où on se parle considérez que vous désirez garder votre droit d'audience
publique, bien il faudra aviser avant pour qu'on sache que tous les efforts qu'on va mettre dans la
320 médiation, que ce soit, je dirais, fructueux pour tout le monde. Parce que ça va exiger du temps,
c'est bien entendu, vous en conviendrez, tout comme à l'audience publique il y a du temps qui
est nécessaire pour préparer le dossier, poser des questions et puis présenter un mémoire.

325 L'autre élément qui est important pour les requérants et le promoteur, c'est que je vous
demande d'être en relation avec moi au cours de toutes les séances de travail qu'on va faire, et
je vous demande de ne pas faire de médiation en parallèle, de conciliation, ou appelez le nom
que vous voulez, mais je verrais d'un mauvais œil qu'il y ait de la négociation en dehors du cadre
que j'ai établi. C'est le ministre qui le demande, c'est donc dire que je m'attends pas à ce que ça
négocie avec le promoteur en parallèle, pas plus que le promoteur, je vais lui demander la même
330 chose, de pas négocier en parallèle. La négociation maintenant se passe à partir des séances
de travail qu'on va déterminer.

335 Je demande la même chose, je voudrais pas avoir à négocier par les médias. Je ne
serai pas dans les médias à partir d'aujourd'hui, le mandat commence aujourd'hui, et je vous
demande de passer par moi s'il y a des choses à demander ou s'il y a des choses qui sont pas
claires. Je suis à votre service pour vous répondre, puis je suis neutre dans le dossier, je le dis,
je le répète et je vais le répéter encore plusieurs fois pour que ce soit bien compris dans le
dossier. Je suis neutre par rapport à vous, mais neutre également par rapport au promoteur.

340 Il va y avoir des personnes-ressources. À l'occasion, dans certains cas, on peut
demander à la municipalité qui peut être dans le dossier, de venir comme personne-ressource.
Dans le cas présent, on n'en a pas besoin puisque vous êtes déjà requérants, mais ça peut
arriver ce genre de chose là. Ça peut être dans un ministère quelconque.

345 Si vous pensez que c'est nécessaire pour vous faire expliquer une partie, vous me le
demandez, je vais regarder si c'est quelque chose qui est faisable, si on peut trouver quelqu'un
adéquat et compétent rapidement, et je vais vous répondre si je juge que ça va aider à
l'avancement du dossier. Ça peut être pas immédiatement, ça peut être un peu plus tard, mais
c'est à moi de juger quand est-ce que c'est le plus propice pour faire avancer le dossier.

350 Mais en même temps, il y en a d'autres, dans les ministères, qui peuvent être invités
également.

355 Il y a un ministère qu'on invite en permanence. Pour toutes les autres rencontres, j'ai demandé déjà au ministère de l'Environnement de déléguer le chargé de projet du dossier, celui qui connaît bien le dossier; lui, il va être en permanence avec nous pour répondre à toutes les questions de niveau environnemental. S'il est avec nous, c'est pour gagner du temps, pour pas avoir à revenir auprès de lui le lendemain, ou que lui revienne deux (2) jours après. Donc il va nous accompagner en permanence, tout simplement.

360 Je l'ai rencontré, puis c'est quelqu'un avec lequel, vous allez voir, vous allez être très à l'aise, sans problème.

365 Il va y avoir également une visite qui va être organisée des lieux pour voir comme il faut qu'est-ce qu'il en est dans l'ensemble du projet, sur ces huit-neuf kilomètres (8 km-9 km), mais également en fonction des problèmes que vous rencontrez plus individuellement. Cette visite-là va être organisée ultérieurement, on verra pour que ça convienne au plus grand nombre de personnes également.

370 Donc la partie, le sixième point, c'était le consentement à la médiation puis le dépôt des demandes d'audience publique. La suite du dossier, c'est que tantôt, on va prendre une pause, mais on va aussi vous demander d'identifier exactement où ce que vous êtes sur les quatre (4); on a pris connaissance des documents, de tout, on a lu attentivement tout le dossier de l'étude d'impact, et ce serait intéressant, même si on a retrouvé plusieurs identifiés aux lots, dans certains cas, les gens sont plus identifiés aux lots, ce serait intéressant de nous placer comme il faut qu'est-ce qu'il en est par rapport à où vous êtes sur les cartes, mais toujours dans une perspective d'avoir un consentement clair de votre part.

380 Je vais vous demander tout de suite si vous pensez que les absents peuvent être rejoints, rejoignables? Je pense mettons, c'est sûr qu'il y avait une lettre juste de deux (2) qui était déjà sur une autre demande, dans le cas où il y en avait plusieurs ensemble, il y avait deux (2) lettres avec plus de gens, dans ces cas-là, pensez-vous que c'est possible?

PAR Mme GAÉTANE MÉNARD:

385 Je peux les rejoindre tout de suite si j'avais un téléphone! Je sais pas pourquoi ils sont pas là, je comprends pas.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

390 On va vous en fournir un, madame!

395 Dans les autres cas, je pense qu'il y a une requête où il y a onze (11) commerces sur la requête, y avait-il des gens qui se promenaient avec la lettre pour ramasser les gens, c'est tu quelqu'un qui est pas là non plus?

Sur une des requêtes, là c'est monsieur Jacques Malouin, c'est que sur une des requêtes, il y avait dix (10) commerces...

PAR Mme LAURAIN FECTEAU:

400

Les deux (2) c'est ça, c'est le dépanneur puis la station-service, ils font partie des dix (10) commerces.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

405

Mais y avait-il quelqu'un sur la requête, une ou plusieurs personnes qui était, je dirais, pas leader, mais qui se promenait avec la demande pour faire signer?

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

410

C'est moi qui l'a commencée.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

415

C'est vous monsieur! Puis pensez-vous, moi, je les connais pas par cœur, mais ceux qui sont absents, qui étaient cosignataires de la même requête, celle sur laquelle vous êtes signataire, est-ce que c'est des gens que vous pouvez contacter?

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

420

Oui, oui.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

425

OK. Est-ce que vous savez pourquoi qu'ils sont pas ici ce soir?

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

430

Non. On a fait signer ça, puis on a envoyé ça, mais la madame qui a appelé pour avoir des adresses et des numéros de téléphone, on les a donnés.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

435

On vous remercie de votre collaboration, ça a été bien utile, parce que c'est pas facile à lire non plus.

Ça, c'est la première requête, donc tous les gens de la première requête sont là.

Est-ce que je me trompe, les absents sont tous sur l'autre requête, celle où il y avait plusieurs commerçants!

440

Il y a pas quelqu'un parmi vous qui peut les rejoindre et leur demander? Je vais vous dire pourquoi!

445

Dans le cas d'une audience publique, une audience publique, à partir du moment où ce que le ministre donne un mandat au BAPE de tenir une audience publique, c'est commencé. La procédure, sur le plan juridique, est entamée. Donc on commence l'audience publique, puis il y a une valeur symbolique au tout début où les requérants viennent expliquer, bon, les raisons, en gros pourquoi vous avez demandé une audience publique. C'est pas quelque chose qui dure très longtemps, ça a une valeur symbolique au début d'une audience publique; si l'audience est là, c'est parce qu'il y a eu des demandes d'audience publique.

450

455

Dans le cas d'une médiation, pour qu'on puisse faire une médiation, il va falloir que les gens acceptent, dans un premier temps, ce soir, d'aller en médiation. On va en discuter tantôt avec vous pour voir si c'est ça qui vous convient. Mais une fois qu'on consent d'aller en médiation, il faut s'assurer que tout le monde soit là. Si les gens sont pas tous là, il y a une décision que j'ai à prendre: est-ce que je fais X réunions avec vous tous pour tenter d'aller chercher une entente qui vous satisfasse, parce que c'est ça le but, que vous ayez les éléments qui vous conviennent, mais s'il y en a qui ont pas participé, ces gens-là peuvent en tout temps dire, j'ai pas participé à la médiation, j'ai demandé une audience publique. À partir de ce moment-là, ça veut dire qu'il y a une audience publique.

460

465

Je voudrais pas non plus vous faire travailler pendant X séances, puis que tout ça soit en vain ou presque non plus. C'est que vous allez apprendre à vous connaître, il y a plein d'avantages aussi, vous allez connaître davantage le dossier, mais pour avancer, il faut qu'on ait les gens qui ont demandé l'audience publique.

470

Puis en ce qui me concerne, il faut que je sache, la première étape, c'est de vérifier le consentement à la médiation. Donc pour vérifier ça, il faut que j'aie accès aux gens qui sont absents, ceux qui vont rester absents, pour savoir, bon bien, pour vous, c'est tu parce que, non, vous voulez pas faire une médiation, vous vous en tenez à ce qui a été demandé dans la lettre qui est une audience publique ou s'il y a d'autres raisons, puis ça comprend le fait de peut-être pas savoir c'est quoi la médiation. Mais pour savoir c'est quoi la médiation, il faut être ici ce soir.

475

Après ce soir, bien, quelqu'un peut dire, moi, je vous respecte mais je veux pas la médiation, ou le contraire. Mais c'est ça qu'il faut établir ce soir ensemble.

480

Est-ce que c'est assez clair, le fait que l'objectif, c'est de pas travailler puis que ça serve pas! Pas travailler sur un projet d'entente, puis qu'on ait quelqu'un à côté qui puisse dire, bien moi, j'ai jamais consenti à la médiation ou j'ai jamais dit non, j'ai jamais dit oui. Si c'est la cas, ça va entraîner pour moi l'obligation, si on peut pas les rejoindre, il va falloir que je sache qu'est-ce qu'il en est de ces gens-là.

PAR M. GUY SIMARD:

485 Je sais où ce qu'ils sont, je les connais, je peux aller les voir aux deux (2) places.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

490 Ce serait très apprécié!

Puis là, il reste un nom!

PAR M. CLAUDE GOSSELIN:

495 C'est mon père, on est voisin.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

500 Il y a moyen de s'arranger, OK, c'est beau.

Comme monsieur Audet représente son père aussi, puis on verra, dans votre cas, votre père, c'est dans deux (2) semaines qu'il revient, bon, à ce moment-là il pourra revenir. On prend tacitement le consentement, si c'est le cas, on le prend tacitement, puis on verra à valider ça.

505 Tout comme s'il y avait entente formellement, on va vous demander, ceux qui représentent à la fois individuellement puis ils représentent leur compagnie, d'avoir une résolution de la compagnie, puisque vous avez demandé l'audience publique au nom de telle compagnie, telle compagnie, il y en a plusieurs. Donc il faut faire ça correctement, tout comme on va demander de faire ça correctement par le promoteur, d'avoir une signature officielle de gens en responsabilité.

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

515 Quand vous dites compagnie, c'est seulement compagnie incorporée et non enregistrée?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

520 Les compagnies incorporées sûrement, puis les enregistrées, bien, sinon on va être capable de s'arranger avec les propriétaires.

À ce moment-là, vous identifieriez que c'est au nom également de l'entreprise X-Y-Z.

525 Dans le même ordre d'idée, je reviens avec monsieur le Maire! Je prends de l'avance, puis on est toujours encore dans la phase d'explication. Si on avance, je veux savoir comment vous allez vous arranger, parce qu'il y a des conditions particulières à être un édile municipal, vous avez probablement déjà une résolution demandant une audience publique, je sais pas si c'est le cas?

PAR M. YVON BRUNEAU:

530

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

535

C'est le cas. Qu'est-ce que vous envisagez pour le cas où il y aurait consentement? Est-ce que pour vous, vous revenez auprès de la municipalité?

PAR M. YVON BRUNEAU:

540

S'il y a consentement? Qu'est-ce que vous voulez dire par ça?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

545

S'il y a entente.

PAR M. YVON BRUNEAU:

S'il y a entente, ça règle le problème. Si on s'entend avec le ministère des Transports!

550

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

555

Oui, mais ce qui est clair, c'est que ça reste sous votre autorité qu'il y a un gouvernement municipal qui demande l'audience publique, puis ça reste sous votre autorité que s'il y a une entente et qu'il y a retrait de la demande d'audience publique par la municipalité, c'est à vous de rendre compte auprès de vos commettants comme maire de la solution qui a été trouvée ensemble. C'est clair pour vous?

PAR M. YVON BRUNEAU:

560

Oui, oui. C'est nous qui négocions puis par la suite, on se chargera de l'expliquer aussi aux citoyens, oui.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

565

570

Je pense que c'est clair que c'est pas dans mon mandat, à titre d'exemple, une fois ces réunions-là se font avec vous et le promoteur, parce que c'est déjà prévu par la réglementation, je peux juger qu'un tiers est nécessaire, mais je suis pas certain qu'un tiers, ça comprend l'ensemble d'une municipalité, ce serait probablement beaucoup. Mais je suis gardien qu'on lèse pas les droits de quelqu'un qui pourrait, dans le cas d'un élément de solution quelconque, de venir être privé de ses droits à lui. Il faut respecter ça également.

PAR M. YVON BRUNEAU:

Ça, ça touche l'installation d'aqueduc municipal, c'est ça que je veux dire.

575

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

OK. Je voulais juste que ce soit clair tout de suite, pas arriver à la fin qu'il y ait une ambiguïté par rapport à ça. Je vous laisse votre responsabilité de maire puis de représentant municipal.

580

PAR M. YVON BRUNEAU:

Oui.

585

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

OK. Je prendrais peut-être une petite pause rapide, puis on va enchaîner tout de suite avec les questions puis l'identification, si ça vous va!

590

PAR M. JACQUES RISLER:

Moi, j'ai une autre question.

595

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Allez-y.

PAR M. JACQUES RISLER:

600

Vous faites une médiation, on dit qu'il y a différents dossiers, le dossier de la municipalité, les agriculteurs, il y a des commerçants. Quand vous dites, pour éviter l'audience publique, il faut qu'il y ait des accords dans le cadre de la médiation, mais est-ce qu'il faut que tous les demandeurs obtiennent satisfaction dans la médiation pour qu'il y ait pas d'audience publique, ou s'il y en a juste une demande qui réussit pas à arriver à une entente dans le cas de la médiation, est-ce qu'il est automatiquement audience publique?

605

610

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Je vais essayer de répondre le plus clairement possible. Un, j'ai pas dit que c'était pour éviter l'audience publique, j'utilise pas ce mot-là volontairement, parce qu'on fait les deux (2),

615 mais je vous dirais qu'un des objectifs de la médiation, c'est certainement d'avoir une entente qui satisfasse ceux qui veulent autrement avoir une audience publique.

Mais pour y arriver, il faut que l'ensemble soit d'accord.

620 **PAR M. JACQUES RISLER:**

Tout le monde?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

625

Il faut que tout le monde soit d'accord, sinon, ça veut dire que quelqu'un qui n'est pas d'accord se garde toujours le droit de dire, j'ai demandé une audience publique.

630

Là où je dirais la marge de manœuvre est limitée, c'est que pour accorder une audience publique, le ministre a peu de marge de manœuvre. Ce n'est pas sur une base de différents motifs qu'il l'examine, c'est sur le fait qu'il regarde la demande d'audience publique, et sauf s'il juge que c'est frivole, il accorde l'audience publique. Ça, c'est la pratique.

635

Donc la frivolité, il y a pas de jurisprudence sur c'est quoi la frivolité, mais je pense que tout le monde peut se faire une idée sur le fait que - si je prends le cas patent ici, est-ce qu'il y a des gens qui pensent qu'ils ont demandé quelque chose de frivole, bon! C'est au ministre de répondre à ça et de juger ça. Ça veut dire que sauf s'il y a frivolité, la demande d'audience publique va exister de quelqu'un qui a pas participé à la médiation.

640

Puis c'est pour ça que je dis qu'il y a une ambivalence, dans le sens que travailler sur la médiation, puis s'il y a des gens qui embarquent pas dans la médiation, c'est risqué de faire une médiation qui soit pas retenue par le ministre mais qui accorde plutôt ce qui est inscrit comme un droit, celui de l'audience publique. C'est le danger.

645

Ça, c'est bien important que vous le compreniez, parce qu'il est pas de mon objectif de passer - ça me dérange pas, puis je suis payé pour le faire, le jour puis le soir, ça me dérange pas, puis j'aime ça en plus - mais c'est pas mon objectif qu'on passe deux (2) semaines, trois (3) semaines, quatre (4) semaines à travailler des éléments de dossier, à se revoir une couple de fois par semaine, puis le soir pour satisfaire le plus grand nombre possible, puis quand même qu'il ait des gens qui décident de pas participer à la médiation, mais qui décident de garder leur droit d'audience publique. C'est pour ça qu'il faut clarifier la chose avec les gens qui sont absents, mais là, on me dit qu'on va pouvoir probablement le régler ce soir.

655

Sinon, je répète ce que j'ai dit tantôt, c'est important aussi qu'on comprenne tous, je vais partir en disant, je laisse pendant la possibilité. À la limite, c'est un exemple, tout le monde dirait oui OK, j'embarque, je consens à aller en médiation, je vais me garder quelques jours pour savoir si je vais continuer la médiation, sachant qu'il y a des gens pour lesquels je le sais pas. Je sais pas s'ils savent c'est quoi la médiation, on les a pas rencontrés. Je sais pas leur

660 consentement si c'est oui ou non ou peut-être ou si j'avais su! Si j'avais su, bien c'est ça, si j'avais su, c'est ce soir.

665 Ça fait que nous autres, on essaie d'être plus disponible pour rejoindre les gens. C'est sûr que c'est pas facile, c'est sûr que les dates peuvent pas toujours correspondre, mais je vais vous dire là-dessus que la date de la lettre mandat que vous avez dans votre document, la lettre mandat donne le début du mandat, c'est ce soir.

670 On commence toujours, soit une audience publique, soit une médiation, on commence toujours le premier ou le deuxième soir. Ça dépend. Entre autres, on vérifie s'il a pas une réunion du conseil municipal le premier lundi, c'est le genre de chose qu'on vérifie, pour pas que les gens - on fera pas une audience publique dans une place où un conseil municipal est le même soir. On fait attention à ça, mais on commence tout de suite.

675 Ça fait que les dates, comme commissaire-médiateur, je calcule ne pas avoir de manœuvre pour ça. On commence au début, si ça marche on a du temps, si ça marche pas, bien au moins on aura essayé, c'est ça. Mais avant d'essayer, il faut savoir si vous, vous voulez embarquer dans une démarche, puis pour savoir si vous voulez embarquer, pour moi, la chose la plus importante, je le répète, je suis neutre - comptez-les pas le nombre de fois que je le dis - mais je suis neutre, mais pour moi, le plus important, ça va être individuellement comme demandeurs d'audience publique, il faut que vous compreniez comme il faut c'est quoi les enjeux, de quelle façon vous vous placez là-dedans, puis c'est bien ça, vous disiez OK, la médiation, on va y aller, puis on va s'arranger en groupe ou autrement pour être disponible pour la faire.

680 En pratique, ce qu'on fait avec les requérants, c'est le soir, parce qu'on prend pour acquis qu'il y en a sûrement qui sont le jour - à moins que les gens soient disponibles par des représentants le jour, on pourra s'ajuster tout simplement.

PAR M. YVON BRUNEAU:

690 Est-ce que vous allez négocier cas par cas ou s'il y a deux (2) ou trois (3) demandes séparées?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

695 Ça, on va l'aborder tantôt. Mais ça va dépendre de vos demandes. Il y a beaucoup de demandes. Elles ont toutes été lues, il y a beaucoup de demandes, mais il y en a qui se rejoignent par rapport aux demi-tours, par rapport aux giratoires, par rapport à la bande centrale, le terre-plein, oui il y a des demandes plus particulières à part de ça. Il y a la municipalité entre autres.

700 Il y a une possibilité qu'on sépare le groupe sur des sujets particuliers, s'il y a des besoins d'informations précises sur des secteurs. C'est possible. Mais pour démarrer tout ça, ça

705 va être tout ensemble, parce qu'on est en rencontre privée, mais on est tous ensemble pour les mêmes raisons, puis pour moi, il faudrait que tout le monde sache qu'est-ce qu'il en est, pour pas le faire à la pièce sur des sujets qui pourraient toucher les uns les autres. Ça répond?

PAR M. YVON BRUNEAU:

710 Oui. Il y a un point important que vous avez mentionné tantôt, c'est qu'il faut que tout le monde, si on embarque dans la médiation, c'est-à-dire qu'une personne ou un groupe pourrait bloquer, pourrait obliger à aller en audience publique, donc c'est important que tout le monde embarque dans la médiation.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

715 Vous le dites à votre façon, moi, je dirais que pour que ça fonctionne, il va falloir que les gens embarquent tous dans la consultation. Je viens pas ici pour forcer le bras des gens à le faire non plus, je veux que ce soit parfaitement clair.

720 Ce que je veux, si je force quelque chose, c'est que je force pour que vous compreniez comme il faut c'est quoi les enjeux. Puis il y a la question de la participation, puis plus tard, on va aborder les items, les éléments des demandes d'audience publique.

725 Je vous l'ai dit, s'il y a des items qui touchent à la justification même du projet, je vais donner en premier un exemple bien bien caricatural, j'haïs pas ça, mais en même temps, c'est pour pas traiter des cas particuliers, mais si quelqu'un nous dit, c'est pas du deux (2) voies qu'on veut, c'est du huit (8) voies - j'exagère, il y a personne qui a demandé ça, rassurez-vous - mais c'est moi qui arrêtera la médiation, parce que là, on est en train de dénaturer le projet. Puis moi, je vais toujours avoir à l'esprit qu'il y a quand même du monde qui ont dit oui, ou ils s'en
730 sont pas occupés ou oui ils sont d'accord avec le projet tel qu'il est là, ça fait qu'on peut pas non plus refaire un projet entre nous autres avec le ministère des Transports, même si on rend ça public à la fin. On travaille privément, mais c'est public dans ce qu'on fait, mais on peut pas faire ça non plus. On n'arrivera pas à ça.

735 Si c'est ça, puis on va examiner les enjeux comme il faut, je vais vous dire, c'est tu réaliste, est-ce que pour vous, quand vous dites telle chose, est-ce que vous êtes prêt à donner de la corde un peu là-dedans, c'est ça qu'il faut qu'on regarde ensemble. Je pense particulièrement aux giratoires, aux demi-tours, je pense au terre-plein qui pourraient être des éléments de justification du projet. Puis de la même façon, le promoteur dirait, bien, si le
740 promoteur nous dit, bien nous autres, je touche pas à aucun de ces éléments-là parce que c'est le projet, bien là, c'est de l'autre côté où ça va tomber aussi!

745 C'est un mélange de consentements, c'est les deux (2) parties, mais c'est à la fois une responsabilité du médiateur que si on touche à la justification, à des choses qui dénaturent le projet, si on s'entend autrement, bien, on lésera pas le reste des citoyens non plus. Ça, c'est de la matière à audience, c'est pas de la matière à médiation. La médiation, il faut que ce soit des points qui sont négociables, ça peut être évidemment des propositions du promoteur qui vous

satisfassent, mais il y en a quelques-uns qu'il faut qu'on revienne comme il faut dessus pour les passer.

750 Ça va monsieur le Maire?

Monsieur Simard!

PAR M. GUY SIMARD:

755

J'ai rejoint les deux (2) personnes. Celle-là ici, son enfant était malade, elle a dit qu'elle était pas sûre qu'elle allait venir.

760

Puis cette personne-là, elle avait pas dit qu'elle allait venir, elle est chez elle, puis elle est pas venue.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

765

La première, c'est monsieur Lorraine Filiatrault que vous parlez?

PAR M. GUY SIMARD:

Oui, ça, c'est le Olco.

770

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Puis dans le cas de la deuxième?

PAR M. GUY SIMARD:

775

C'est Ultramar.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

780

Madame Claudette Lepage.

785

PAR M. GUY SIMARD:

790

Je sais que cette personne-là, quand elle a vu le terre-plein, en face, elle a eu des réparations il y a quelques années, j'en avais entendu parler qu'elle avait - mais celle-là, ça fait pas longtemps qu'elle est ici.

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

C'est une concession Olco.

795

PAR M. GUY SIMARD:

Je sais pas si ça a vraiment de l'importance pour elle.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

800

Mais y a-t-il du monde, je vais y revenir plus tard, mais y a-t-il du monde parmi vous qui pouvez les rencontrer? Nous autres, on a essayé de les contacter plusieurs fois pour les inviter, en leur expliquant par la bouche de la secrétaire de la Commission, la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, qu'est-ce qu'on faisait ce soir, pourquoi, puis pourquoi c'est nécessaire que les gens viennent ce soir. C'est pas pour rien que je vous remerciais à votre arrivée, parce que c'est important pour vous, puis c'est important pour la suite.

805

Je lance la question, est-ce qu'il y a des gens parmi vous qui pensez que vous êtes capables qu'on puisse savoir qu'est-ce qu'il en est de la part de ces deux (2) dames, toujours dans la perspective s'il y a un représentant ou des représentants de ce groupe-là, il faut s'assurer, comme représentants, que dans X semaines, il faut que vous représentiez à ce moment-là comme il faut les gens qui étaient absents, pour pas qu'on se fasse jouer de tour non plus.

810

815

Répondez pas tout de suite, je laisse ça, on va revenir un peu plus tard dans la soirée!

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

820

Quel a été votre feeling, madame, quand vous les avez contactées, ces deux (2) dames-là?

PAR LA COORDONNATRICE:

825

Elles semblaient avoir une autre priorité, je leur ai expliqué que c'était important qu'elles viennent, elles m'ont dit qu'elles feraient leur possible.

830

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

Il y en a une que c'est une concession Olco, je sais pas comment de temps qu'elle est là, c'est pas une citoyenne de Saint-Henri, elle est en location là. Peut-être que ça la dérange pas trop.

835

PAR M. GUY SIMARD:

D'après ce que la fille disait, ça avait de l'air à pas avoir bien bien d'importance. C'est plus l'autre, d'après moi, elle a plus de caractère.

840

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

C'est pas un défaut d'avoir du caractère!

845

PRISE DES NOTES SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

850

Juste avant de prendre la pause, avez-vous quelques questions "sprint" un peu sur ce que j'ai expliqué?

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

855

Bien là, vous avez parlé de négociations, si on s'en va en audition, ça veut dire quoi, ça veut dire que si on se présente à l'audition, il faut présenter un document écrit pour déposer...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

860

En audience?

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

En audience, oui.

865

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

En audience, j'en parle un peu, est-ce qu'il y en a qui ont déjà vu une audience publique?

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

870

Non.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

875

Bon, c'est ça, normalement, vous allez le savoir après, mais à l'audience publique, il y a deux (2) parties. La première partie, ça dure sur une semaine, c'est quelques soirs ou quelques après-midi, ça dépend des sujets; des fois, c'est très technique, c'est fait l'après-midi quand ça intéresse pas, je dirais, nécessairement la moyenne des ours, là, mais c'est sur une base d'une

880 semaine. C'est des questions qui sont adressées au promoteur, le promoteur répond c'est quoi le projet, pourquoi qu'il fait ça comme ça, d'où ça vient, il y a des experts qui viennent, il y a des personnes-ressources de trois-quatre (3-4) ministères, cinq-six (5-6) qui vont donner le pendant disant, oui, mais nous autres, il y a telle affaire, telle affaire, telle affaire. Il y a des discussions, des questions, des réponses.

885 Après, trois (3) semaines plus tard, là, les requérants, mais tout le monde, tout le public peut donner des mémoires à la Commission. La Commission, c'est un commissaire, deux (2) ou trois (3), ça dépend des dossiers, et là, vous tentez de convaincre la Commission que vous, ce que vous demandez, c'est ça que ça prend, telle chose, telle chose, telle chose.

890 **PAR M. JEAN-MARC FORTIN:**

Si ça affecte pas l'environnement ni la sécurité des gens?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

895 Oui, mais je dirais qu'il y a comme une espèce de devoir de conviction de ce que vous dites. Le projet devrait être changé pour ça, ça, ça, puis on trouve que de cette façon-là, ça aurait du sens.

900 La Commission, ça, je dirais, c'est pas gobé automatiquement. La Commission se retire, puis là, pendant deux (2) mois elle va réfléchir à ça puis elle va écrire son rapport. Dans les deux (2) parties publiques au début, la Commission se prononce pas jamais sur rien, elle écoute, elle pose des questions, la Commission aussi pose des questions, mais elle va dans son rapport dire, bien, nous autres, on pense que ça, ça a de l'allure, ça, ça a pas d'allure, ça, ça a de l'allure, puis on retient telle chose, puis on recommande au ministre de l'Environnement.

910 Le ministre, lui, s'adresse au Conseil des ministres, parce qu'un projet comme ça, c'est le Conseil des ministres qui décide, c'est pas le ministre. Le ministre, lui, il se base sur le rapport d'audience publique du BAPE, puis il se base sur un rapport d'analyse environnementale, mais ça, c'est fait par les fonctionnaires de l'Environnement sur la conformité à l'environnement, sur le sens environnement. C'est moins large qu'un rapport d'audience publique.

915 Sur la base des deux (2), là, il va recommander au Conseil des ministres de prendre telle solution.

920 Donc ce qui est demandé par vous en audience publique, c'est pas automatiquement dans un rapport qui est adressé au ministre de l'Environnement par une commission. Il y a des choses qui vont l'être, il y a des choses qui ne le seront pas. C'est le jugement de la Commission qui s'exerce; maintenant, c'est quoi qui est retenu, ça dépend, il y a pas une commission qui est pareille. Ça change à chaque fois.

Je veux peut-être juste souhaiter la bienvenue à madame Cécile Tremblay et monsieur Régent Gosselin qui viennent de se joindre à nous, en vous remerciant beaucoup!

925 **PAR M. JEAN-MARC FORTIN:**

Supposons qu'on s'accorderait pas sur un point technique, on dirait, nous, c'est pas correct, on voit pas ça de même nous autres, puis d'autres voient ça avec des rapports de telle manière, on s'en va en audition, là, à ce moment-là si on arrive là, on arrive avec des preuves, 930 dire, on prétend que c'est ça, que c'est pas juste notre parole, ça veut dire qu'il va falloir que nos preuves soient à l'appui?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

935 Pas nécessairement en audience publique. Le principe de l'audience publique, c'est un principe de démocratie directe. C'est pas direct parce que c'est pas directement relié à la décision du Conseil des ministres, mais le Bureau d'audiences publiques, par ses commissions d'enquêtes et d'audiences publiques, je dirais, s'autorise d'entendre la sagesse populaire entre guillemets. La sagesse populaire, ça va être ce que les gens pensent sans nécessairement 940 avoir des experts ou des rapports d'experts.

Il y a des cas où les gens arrivent avec des experts ou des gens qui s'y connaissent plus que d'autres, oui ça arrive, mais règle générale, c'est pas le cas. Il y a à la fois quelqu'un, je prends des exemples qu'on voit, on a à la fois un commerçant qui va venir dire pourquoi que lui 945 pense que ça va causer tel dommage, et qu'est-ce qu'il pense de l'étude d'impact, si c'est correct ou pas correct ou si on a oublié des choses, puis on va avoir un citoyen qui va venir nous exprimer tout simplement qu'est-ce qui se passe, ça peut être autant pour la sécurité par rapport aux enfants. Tout est recevable.

950 C'est la différence. On est un tribunal quasi judiciaire, mais on n'est pas judiciarisé. Je veux pas être compliqué. On a plein de tribunaux quasi judiciaires, dans notre cas la représentation ne se fait pas par avocat pour savoir si c'est du droit ou si c'est fondé ou pas. Ça se fait directement auprès de la Commission.

955 Donc les gens viennent exprimer ce pourquoi ils pensent que c'est bon ou ce pourquoi, parce que les deux (2) sont là, ce pourquoi c'est bon, ce pourquoi ça cause un problème pour telle chose. Puis à la limite, un sentiment est aussi recevable qu'une analyse détaillée. Dans les deux (2) cas, la Commission va se pencher sur les faits, va regarder qu'est-ce qu'elle pense qui est plus fondé, mais pas mettre en opposition l'analyse avec un sentiment ou avec une 960 préoccupation, mais à la limite, ça peut être fait également.

C'est pour ça que les recommandations sont, je dirais, varient beaucoup dans les possibilités, parce que c'est pas juste basé sur des rapports scientifiques.

965 Est-ce que ça répond à votre question?

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

Oui, c'est correct.

970

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Je vais chez monsieur Simard, puis je poursuis avec monsieur Lapointe!

975

PAR M. GUY SIMARD:

Autrement dit, s'il y a une personne qui s'oppose à ce projet-là...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

980

Plus deux (2) personnes.

PAR M. GUY SIMARD:

985

Autrement dit, si tout le monde s'entend ici, il y a pas d'audience publique, c'est ça?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

990

Si tout le monde s'entend comme de quoi que vous tentez une médiation, si le résultat de la médiation vous satisfait, il y a pas d'audience publique. Mais il faut que ça vous satisfasse.

PAR M. GUY SIMARD:

995

Mettons que tout le monde donne son idée ici sur le fond du projet, vous, vous transmettez ça autrement dit aux personnes concernées, puis là, si c'est accepté, autrement dit, ça finit là, c'est ça?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1000

Oui, mais mettons en plusieurs réunions probablement.

PAR M. GUY SIMARD:

1005

Mais en gros, c'est ça?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Oui, en gros, vous avez raison, mais il y a beaucoup d'items. Donc sur un item, il faudra savoir, puis on va commencer tantôt, sous réserve que vous consentiez, on va commencer à

1010 regarder les items en disant, bon bien, ça, c'est ça que vous demandez, est-ce que c'est ça que vous voudriez avoir, bon!

Dans les premières réunions, je vais être le commissionnaire; je vais aller voir auprès du ministère des Transports pour voir si lui, c'est quelque chose qu'il consent ou s'il a une contre-
1015 proposition, à titre d'exemple. Ça pourrait être le cas. S'il a une contre-proposition, est-ce qu'à vous, elle vous satisfait.

Bon, si elle vous satisfait, ça fait un point de réglé. Si ça vous satisfait pas, bien là, je pense que ça va faire des allers-retours.

1020 Je vous le dis tout de suite, je ferai pas juste des allers-retours, parce que je dirais après assez rapidement sur des thèmes donnés, je vais demander au ministère de venir vous rencontrer avec des personnes appropriées. À titre d'exemple, est-ce que c'est clair la question, ou il y a déjà des éléments qu'on a pensés, est-ce que c'est clair la question du giratoire, est-ce
1025 que vous avez besoin d'informations supplémentaires?

Dans une des requêtes, j'ai lu qu'il y a quelqu'un qui disait: je voudrais avoir de l'information sur les procédures d'indemnisation puis d'expropriation. Bon, parce que probablement parce que ça n'a pas été fait par le ministère. Si on avait quelqu'un du ministère,
1030 compétent, qui vienne expliquer ça, il y a comme deux (2) niveaux d'informations.

Dans certains cas, quand on lit des requêtes, on se dit, est-ce qu'une information, ça permettrait de dénouer ça, si vous aviez des réponses puis des explications! Peut-être pas, mais on va commencer, avant de faire une proposition, d'avoir de l'information.

1035 Puis dans les autres, c'est pas des explications, ça a l'air d'être quelque chose que vous demandez et que vous voulez.

Bon, l'autre partie, le ministère, est-il capable de répondre à ça, si oui, on vous le dit, si
1040 non, bien, on va le savoir.

PAR M. GUY SIMARD:

Bon, ici, mettons qu'eux autres seraient ici, s'il y en a qui sont pas ici puis qui s'opposent
1045 plus tard, il y a pas de recours pour eux autres, c'est ça?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

S'ils s'opposent plus tard à quoi?

1050 **PAR M. GUY SIMARD:**

À la forme de la route.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1055

Bien, ceux qui sont pas ici, ils ont fait comme vous, ils ont demandé, ils ont dit, moi, j'utilise le droit à l'audience publique de la Loi sur la qualité de l'environnement. Ce droit-là à l'audience publique, il vaut sauf si le ministre décide que c'est frivole. Ce qui est très très rare.

1060

PAR M. GUY SIMARD:

Et ici au projet, les personnes qui sont pas ici, si elles présentent une opposition?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1065

Mais si elles sont pas ici puis qu'ils sont pas d'accord avec la médiation, ils peuvent, je peux pas parler en leur nom, je les connais pas, mais ils peuvent dire, j'ai demandé une audience publique, puis le ministre...

1070

PAR M. JACQUES RISLER:

Lui, il parle pas des deux (2) absents, il parle des autres qui ont rien demandé.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1075

Les autres autres! Bien ceux-là, s'ils ont pas demandé une audience publique, ils sont pas dans la médiation.

PAR M. GUY SIMARD:

1080

Mais l'audience publique, jusqu'à quand qu'ils peuvent la demander?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1085

C'est fini. C'est fini en date...

PAR M. GUY SIMARD:

1090

Autrement dit, ils peuvent plus s'opposer!

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1095

C'est ça. Le 21 juin. Parce qu'il y a une période. Puis la séance publique à laquelle vous avez probablement tous assisté est dans le milieu de cette période-là justement, pour donner du temps aux gens de demander l'audience publique.

1100 Mais au jour, c'est quarante-cinq (45) jours après le début. Le 21 juin, c'est fini, on ne peut plus demander une audience publique.

Ce qui reste, il y a tous vous autres plus les deux (2) personnes. Ça, c'est les gens qui exercent un droit d'audience publique.

1105 **PAR M. GUY SIMARD:**

Y en a-t-il d'autres qui ont demandé, qui sont pas ici et qui ont demandé l'audience publique?

1110 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

1115 Pas à notre connaissance. Nous, on reçoit les demandes d'audience publique du Cabinet du ministre, puis les quatre (4) demandes d'audience publique qu'on a reçues, dans certains cas il y a plusieurs noms, c'est la même demande, mais il y a quatre (4) demandes, c'est vous, tous ceux qui ont un carton avec le nom des absents. Vous êtes ces gens-là.

Ça vous va?

Monsieur Lapointe.

1120 **PAR M. LOUIS LAPOINTE:**

1125 Si le dossier s'en va jusqu'au ministre puis qu'en cours de route, on change de ministre, ça recommence tu ou ça continue?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

C'est pas une annonce que vous faites, là?

1130 **PAR M. LOUIS LAPOINTE:**

Non, mais ça peut être juste un remaniement ministériel.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1135 Bon, la charge du ministre de l'Environnement, c'est une charge institutionnelle en premier, et elle est remplie par des individus qui sont désignés uniquement pas le Premier ministre du Québec. Le Premier ministre a toujours la prérogative de changer la constitution de son Conseil des ministres.

1140 Maintenant, on fait régulièrement des mandats au travers des élections, au travers des remaniements ministériels, ils sont encore plus imprévisibles, et ça change jamais ce qu'on fait.

1145 Parce qu'on a un mandat du ministre responsable. Si c'est le cas, la différence, c'est que le mandat arrive, le ministre, dans notre cas, c'est monsieur Boisclair, André Boisclair, puis quand il y a un changement comme ça, bien, c'est le rapport qu'on envoie qui peut être à un autre destinataire mais qui est toujours au ministre de l'Environnement.

PAR M. LOUIS LAPOINTE:

1150 Changer le nom en bas tout simplement.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Oui. Des questions?

1155 **PAR M. PIERRE BROCHU:**

1160 Ça n'aurait pas été mieux que le ministère des Transports lui-même vienne nous donner des explications supplémentaires du cas par cas? Parce que je pense que pour la plupart de nous autres ici, ce qui nous inquiète, c'est notre petit coin de morceau de terrain, avant de commencer à faire une procédure qui finira plus...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1165 Vous parlez de celle-là? Elle va finir, je vous garantis.

PAR M. PIERRE BROCHU:

1170 Je présume que la plupart d'entre vous autres n'ont pas tous un paquet de soirées à consacrer à venir placoter du terrain...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1175 Là, vous parlez de vous autres. Nous autres, on est payé pour le faire, puis on va le faire, soyez sûrs de ça!

On est au service de la clientèle, mais en même temps, on veut que ce soit efficace, ça, c'est sûr.

PAR M. PIERRE BROCHU:

1180 Ça n'aurait pas été mieux que le ministère lui-même vienne donner des détails particuliers du cas par cas? Je regarde chez nous exemple, demander des détails...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1185

Je peux pas me prononcer là-dessus. Ce que je peux vous dire, à partir du moment, c'est dans la procédure - ça fait drôle parler comme ça - mais à partir du moment où il y a un mandat d'audience publique, le président du Bureau d'audiences publiques désigne quelqu'un pour faire le travail, dans ce cas-là c'est moi.

1190

Est-ce qu'on peut faire ce genre de séance là, bien, on verra ensemble s'il y a moyen de le faire. Sauf que je dois être garant que ce qui se fait, ça peut pas être fait, je dirais, sur le coin de la boîte à malle, on peut pas! Mais peut-être que pour vous, c'est peut-être ça qui aurait été idéal.

1195

PAR M. PIERRE BROCHU:

Non, sans aller jusque là.

1200

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais je réponds pas à ça.

PRISE DES NOTES SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1205

PAR M. PIERRE BROCHU:

Ça peut être avec les personnes qui prennent les décisions, comme vous avez dit, vous êtes un peu le commissionnaire pour commencer...

1210

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Juste au commencement. Comprenez pas juste le bout que vous voulez, là! Mais rapidement, c'est certain que je vais m'arranger pour que ce soit fait correctement. Le ministère va discuter avec vous, ça, c'est sûr. Mais je vais le faire pour que tout le monde soit à l'aise.

1215

S'il y a quelqu'un qui n'est pas à l'aise, je me porte garant de respecter vos droits aussi, je le dis plus sérieusement, là, mais sur la vitesse d'efficacité, je me garde des portes ouvertes, mais je veux être efficace. Mais là, à venir il y a une heure, je connaissais personne ici, on commence à se connaître, là.

1220

Mais sur un système en parallèle, c'est non. On peut pas, dans le cadre de la procédure actuelle, on peut pas. Cette procédure-là mène à l'audience publique s'il y a échec d'une entente. Mais avant qu'il y ait une entente, il faut qu'il y ait des gens qui disent, bien, j'accepte ou j'accepte pas. Vous avez la décision à prendre ce soir, puis je vous laisse le temps, mais ça va être sur le fait: on va en médiation, on l'essaie, puis on verra, mais il y a le risque que je vous parle. Je l'ai dit tantôt, puis j'ai une décision à prendre par rapport à ça aussi, si on n'a pas de nouvelles des deux (2) absents, je vous le dis.

1225

1230 Moi, je suis payé pour le faire, je vous dis que faire travailler tout le monde pendant des semaines puis qu'on arrive puis que de toute façon, vous arrivez en audience publique, moi, j'ai la décision à prendre d'opportunité pour dire au ministre, bien, tant qu'à ça, laissez faire la médiation, ça fonctionnera pas sur une entente, allons directement à l'audience publique si c'est ça.

1235 Mais dans le parallèle, à partir du moment qu'on est ici présentement et qu'on a un mandat de médiation, je pourrais pas, puis je vous le demande de ne pas le faire, mais à votre question initiale, je peux pas répondre.

1240 **PAR Mme GAÉTANE MÉNARD:**

Est-ce qu'une médiation retarde le projet?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1245 Le promoteur peut pas commencer le projet - vous me direz si je répons à votre question - le promoteur peut pas commencer demain de toute façon, ni dans un mois de toute façon, ni dans deux (2) mois de toute façon.

1250 Le promoteur doit avoir un décret d'autorisation du Conseil des ministres. Pour avoir ça, le Conseil des ministres attend une recommandation du ministre de l'Environnement qui est responsable de la Loi sur la qualité de l'environnement.

1255 Le ministre doit avoir ou une audience publique en main avec le rapport du BAPE ou un rapport du BAPE de médiation qui dit que les gens se sont tous entendus. Ça fait que ça change pas.

C'est tu assez clair pour vous?

1260 **PAR Mme GAÉTANE MÉNARD:**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1265 Je vais essayer d'être le plus clair possible, mais c'est important pour vous.

Monsieur Lapointe.

PAR M. LOUIS LAPOINTE:

1270 Le projet comme tel, est-ce qu'il est accepté?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1275 Le projet est pas accepté, c'est un projet, un projet.

PAR M. LOUIS LAPOINTE:

1280 Un projet de route, mais c'est pas accepté encore?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Non, c'est un projet présenté par un promoteur public qui est le ministère des Transports.

1285 Pour que ce soit accepté, ce n'est ni le BAPE ni le ministre de l'Environnement, c'est le Conseil des ministres. Ça fait lourd, mais j'essaie de vous le mettre le plus clair possible! C'est le Conseil des ministres qui doit autoriser.

1290 Après, une fois qu'il a cette autorisation-là en main, là, le promoteur peut commencer à enclencher sa procédure d'exécution de faire le travail, pas avant. C'est impossible avant.

PAR M. LOUIS LAPOINTE:

1295 Le projet est au niveau papier dans le moment?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Oui, papier, mais il peut y avoir des demandes de dézonage, mais il peut pas y avoir de travaux tant qu'il n'y a pas de décret.

1300 Monsieur Georges Larose.

1305 **PAR M. GEORGES LAROSE:**

1310 Bon, moi ce que je voulais savoir, c'est que lorsqu'on va s'être entendu, ça va être du cas par cas, une fois que ça va être décidé, de la manière que ça va se régler, c'est du cas par cas en réalité?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1315 Plus ou moins. Bien, je pense qu'on va le voir tantôt. Il y en a plusieurs qui parlent des giratoires puis des demi-tours, ça revient dans plusieurs. C'est un thème qui est à peu près chez

tout le monde. J'exclus la municipalité qui a un élément plus particulier, mais dans les trois (3) autres cas, ça tourne beaucoup autour de ça.

1320 Je pourrai pas rencontrer un des trois (3) requérants sur ce sujet-là, puis après ça faire une autre rencontre avec l'autre, puis une autre rencontre avec l'autre. L'efficacité pour moi, c'est sûr que c'est pas ça que je vais faire. C'est sûr que je ferai pas ça.

1325 Si on parle des giratoires puis des terre-pleins, on va le faire un coup puis on va le faire pour tout le monde, parce que vous êtes tous dans le coup. Et à la limite, j'exclurais pas la municipalité parce qu'elle ne l'a pas mis, au contraire, je préférerais que la municipalité soit là pour le voir en même temps.

1330 Si la municipalité serait pas requérante, j'aurais demandé déjà la semaine dernière à la municipalité de venir pour nous accompagner; j'aurais dit, j'ai, de mon chef, invité la municipalité pour venir voir le projet. C'est assez particulier parce qu'elle est requérante, on en a parlé tantôt qu'est-ce que ça fait comme particularité, mais ça permet ça.

PAR M. GEORGES LAROSE:

1335 C'est correct.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1340 Madame Fecteau.

PAR Mme LAURAIN FECTEAU:

1345 Comment ça touche de propriétaires l'aménagement sur la distance?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1350 L'ensemble, oui, on a le chiffre dans l'étude d'impact. J'ai pas le chiffre exact, là.

PAR Mme LAURAIN FECTEAU:

C'est seulement pour une section que vous parlez présentement?

1355 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Non, mais c'est huit (8 km) ou neuf kilomètres (9 km) de long, c'est tant de propriétés, mais c'est indiqué. Je pourrais vous le sortir, je l'ai ici.

1360 La question c'était ça?

PAR Mme LAURAIN FECTEAU:

Oui, comment ça touche de propriétaires.

1365

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Madame Brochu.

1370

PAR Mme JEANNINE CÔTÉ-BROCHU:

Je regarde les gens qui sont ici, on est tous dans le même secteur, ça veut dire qu'à l'autre bout, il y a personne qui s'oppose au projet?

1375

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Au sud?

PAR Mme JEANNINE CÔTÉ-BROCHU:

1380

Vers Saint-Anselme si vous voulez.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1385

Vous avez raison, vous avez raison. C'est tout autour du giratoire nord, puis il y avait un groupe qui était, je dis un kilomètre, c'est probablement pas exact, mais au nord, qui sont les gens qui sont ici.

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

1390

Est-ce qu'il y a des membres qui ont fait ça en retard, des oppositions qui sont arrivées en retard?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1395

Je pourrais pas vous dire ça. Ce qu'on reçoit, nous autres, c'est une fois la période d'information terminée, une fois que le mandat est envoyé au BAPE, là on reçoit les demandes d'audience publique.

1400

C'est déjà arrivé qu'il y ait d'autres demandes qui arrivent après, mais on peut pas s'appuyer là-dessus. Normalement, je pars avec le fait que j'aurais les demandes d'audience publique en main.

PAR Mme LAURAIN FECTEAU:

1405

Ça, c'est les opposants, mais est-ce qu'il y a quelqu'un qui a écrit qui était d'accord avec ça?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1410

S'il l'a fait au ministre, c'est pas une demande d'audience publique. S'il l'a fait, le BAPE la reçoit pas. On est dans la procédure de contestation ou d'incertitude par des gens qui disent, ou bien on a besoin d'informations supplémentaires, ou j'ai une préoccupation ou je suis pas d'accord avec le projet.

1415

Ça fait que les gens qui étaient d'accord, je pourrais pas vous dire présentement. Quand on arrive en audience publique, bien, les gens se manifestent, il y a toujours des gens qui vont venir dire, bien nous autres, on est d'accord pour telle raison, telle raison, telle raison. Il y en a qui sont en désaccord pour telle autre raison, telle autre raison.

1420

PAR Mme JEANNINE CÔTÉ-BROCHU:

Les droits acquis, est-ce que ça compte dans une procédure comme ça, que les gens qui sont installés comme un dit, nous autres on est juste en face du carrefour giratoire, dedans si on veut?

1425

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Ce qu'on regarde, ça va être, est-ce que pour vous, c'est un préjudice! Vous, vous dites que c'est un droit acquis, le ministère va regarder si c'est un droit acquis, le ministère va vous dire, à titre d'exemple, je veux pas préjudicier de ce qu'il pourrait vous dire, mais un des objectifs, c'est de limiter les accès. S'il y a dix (10) personnes qui veulent avoir un accès puis qu'un accès parallèle leur convient pas, le ministère, c'est possible qu'il nous dise, bien, c'est contre l'idée même du projet. C'est ce genre de choses là.

1435

Ça fait que c'est pas juste une question de droits acquis, c'est une question aussi, est-ce que la solution proposée fait votre affaire ou pas.

PAR M. GEORGES LAROSE:

1440

Donc les droits acquis tiennent plus?

PAR Mme JEANNINE CÔTÉ-BROCHU:

On était là bien avant que cette route-là...

1445

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

On va laisser le ministère vous expliquer qu'est-ce qu'il en est.

1450 **PAR M. GEORGES LAROSE:**

C'est le ministère des Transports, ça?

1455 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Dans ce cas-là, oui.

1460 **PAR M. GEORGES LAROSE:**

Il y a rien à faire avec eux autres.

PAR Mme JEANNINE CÔTÉ-BROCHU:

C'est justement ce que je pense moi aussi.

1465

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais c'est ça qu'il faut que vous sachiez, là.

1470 **PAR M. GEORGES LAROSE:**

On le savait déjà, ça.

1475 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Mais regardez, je donnerai pas des explications au nom du ministère, c'est pas ma responsabilité. Mais ce que je veux que vous compreniez, c'est que dans le cadre de la médiation, ce qu'on peut faire, bon, à titre d'exemple, vous dites, bon bien moi, je veux avoir un accès, il y en a plusieurs qui demandent des accès à proximité des giratoires, je veux un accès! Le promoteur va avoir à décider, est-ce que je peux accepter d'avoir un accès supplémentaire ou pas, ou deux (2) ou trois (3), ou quatre (4), ou zéro.

1480

Lui, c'est sa responsabilité également au niveau de l'État, c'est le représentant de la Sécurité publique. Si lui dit - puis là, je fais attention, on s'entend bien, c'est pas la réponse du ministère, je la connais pas, la réponse du ministère, je l'ai pas rencontré. Je commence avec vous, puis le ministère, c'est demain après-midi!

1485

Mais si le ministère dit, c'est zéro parce qu'un, ça peut pas marcher, bien là, on tombe dans la justification du projet. Si on tombe dans la justification du projet, bien, ça, si le ministère dit, ça je peux pas toucher à ça, je peux leur offrir un chemin de desserte en parallèle, je peux offrir d'autre chose, si vous, vous dites, bien, c'est pas ça qu'on veut, on veut nous autres ce

1490

qu'on avait avant, on veut l'accès direct pour n'importe quelle raison, n'importe quelle raison - non, mais la raison peut être fondée, là.

1495 **PAR M. GEORGES LAROSE:**

Ah, ils donnent des bonnes raisons!

1500 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Mais si le ministère veut pas, c'est ça. Dans le cadre d'une médiation, c'est des choses qui sont négociables puis des choses pour lesquelles il y a de la matière à négocier, puis il y a de la place pour négocier.

1505 **PAR M. GEORGES LAROSE:**

Pas le ministère des Transports, leur idée est déjà faite d'avance. Je me demande jusqu'à quel point ça va donner quelque chose, parce qu'ils en ont déjà fait des changements à date.

1510 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Bien, il y a eu déjà des changements, il y a eu même des changements depuis l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole. Ça, on peut le lire dans les documents, c'est des documents publics, déjà.

1515 **PAR M. GUY SIMARD:**

Moi, je vais parler de mon cas particulier! Disons que moi, c'est surtout mon restaurant. Comme le terre-plein qu'il y a au centre, moi, admettons qu'il y aurait une virée chez Presto-Lame, que les jeunes iraient là en même temps, qui servirait comme les touristes, c'est un pourcentage quand même qui est assez élevé, un peu comme un commerce en détail, s'il y aurait une virée là chez Presto-Lame, moi personnellement, le projet, pour moi, serait correct.

1520 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Quand vous parlez de virée, c'est une ouverture?

1525 **PAR M. GUY SIMARD:**

1530 Une entrée chez Presto-Lame qui servirait...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1535 Il y a deux (2) choses là-dedans. Un, est-ce que vous avez regardé les derniers plans sur lesquels il y en a des ouvertures?

PAR M. GEORGES LAROSE:

Il est pas supposé d'y avoir eu d'autres plans après la consultation qu'on a eue à l'aréna.

1540

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Bien, à l'aréna, vous parlez...

1545

PAR M. GEORGES LAROSE:

Au mois de mai je crois qu'on est allé là. Il y a pas eu d'autre chose.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1550

Mais je prends cet exemple-là! Cet exemple-là, je vous dirais, c'est pour ça que pour cette partie-là, pour toute cette partie-là, les mêmes enjeux que je parle depuis le début, c'est certain que ce sera pas du cas par cas. Je ferai pas ça. Mettons que vous êtes tous tout seuls ou deux (2) au maximum, je veux une virée, je veux une virée, je veux une virée, bon quand même j'irais voir le ministère, bien, on règle ça, mais ça prend douze (12) virées, il y en a douze (12)! Bien, la réponse, je m'en doute.

1555

Puis quand je dis ça, je garde ma neutralité. Je regarde le côté pratique de ce qu'on va faire ensemble. Là, regardez, je vous ferai pas perdre votre temps non plus. Je ferai pas rire de moi non plus. On fera pas des virées non plus partout, il y en a plus, il y en a plus de terre-plein à force de faire des virées.

1560

Ça, on est dans la justification du projet.

1565

PAR M. GEORGES LAROSE:

C'est farfelu, ça?

1570

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Oui, mais j'exagère, là à douze (12).

1575

PAR M. GEORGES LAROSE:

Mais ce que je veux dire, ce serait interprété comme farfelu, ce serait rejeté automatiquement?

1580 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Oui, mais ça, ça a pas rapport avec l'audience publique ce que je vous dis là.

1585 Mais ce que je vous dis, c'est par rapport au promoteur, il est tu capable de se virer de bord puis dire, bon bien, je suis capable de rajouter tant de virées, je suis capable de rajouter des demi-tours, je suis capable de modifier les giratoires pour faire des accès, ça, c'est le promoteur qui va répondre. Je répondrai jamais à sa place, parce qu'il y a des questions de sécurité publique là-dedans.

1590 Lui, quand il fait un projet, s'il le présente comme ça, puis toute l'étude d'impact, vous l'avez probablement lue, vous le voyez dedans, c'est des questions de sécurité. On peut ne pas être d'accord, mais le promoteur, c'est là-dessus qu'il s'appuie pour dire ça.

1595 Bon, moi, je commencerai pas à jouer dans la sécurité du monde pour dire, bien ça, ça a de l'allure, ça a pas d'allure, je jouerai pas à ça, moi.

Mais on va dépasser le cas par cas pour identifier qu'est-ce qu'il en est pour pas avancer dans de l'air non plus, là. C'est un exemple.

1600 **PAR M. GUY SIMARD:**

Si mettons à partir de Benoît Lambert, s'il y avait pas de terre-plein à aller jusqu'à la lumière, puis que la vitesse de cinquante kilomètres à l'heure (50 km/h), puis à Lévis, il n'y en a pas de terre-plein entre les deux (2), je viens de passer là à Saint-David puis Lévis.

1605

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais il y a plusieurs affaires là-dedans.

1610

PAR M. GUY SIMARD:

Il y a eu deux (2) accidents en vingt-deux (22) ans en face du restaurant Sagittaire.

1615 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

1620 Mais regardez, pour répondre à ça, mettons que tout le monde a dit oui, tout le monde a dit oui, là, on est dans la procédure, on est demain puis on est en train de brasser ça, puis je vous dirais, bon bien là, y a-t-il juste un qui veut enlever ça de tel coin, tel coin, c'est quoi. Si vous dites, tout le monde veut la même affaire, mais s'il y en a un autre qui dit, moi, on part pas de chez X, on part de l'autre, parce que moi, je suis dans l'autre maison, puis c'est ma belle-sœur qui est dans l'autre maison - non, mais c'est ça! Je caricature pas.

1625 Bon, c'est quoi la proposition, c'est ça, bon, on va le vérifier avec le ministère des Transports, puis il va venir vous répondre qu'est-ce qu'il en est, au-delà qu'on l'a testé ou pas.

Mais il y a des choses que le ministère va probablement pas vouloir bouger non plus, mais je peux pas préjudicier de ça. C'est eux autres qui vont répondre, c'est pas moi.

1630 Puis quand vous dites ah ça, on connaît la réponse, tantôt, moi, je connais pas la réponse...

PAR M. GEORGES LAROSE:

1635 Monsieur, je leur ai déjà demandé ce que je vais leur demander, puis ça a été non. Ça fait que ce sera pas oui tantôt, là.

En tout cas, on verra!

1640 **PAR M. JEAN-MARC FORTIN:**

C'est certain qu'il y a des ajustements. Quand ils ont fait une présentation, ils ont donné les perspectives avec des diapositives avec Power Point, qu'on voyait le terre-plein avec une clôture en métal, en palplanche ou en acier, après ça, ils ont dit, on peut pas traverser le chemin, la clôture est là. Regardez sur le plan, il y en a pas. Ils ont présenté une perspective qu'il y en a une sur le plan, mais il y en a pas. C'est des ajustements à faire.

C'est des affaires de même qui vont clarifier la situation, point final.

1650 Si c'est des affaires trop techniques, on est obligé d'arriver, puis ils disent, selon telle étude de tel volume, là, il faut commencer à lire deux (2) volumes épais de même pour comprendre le système, bien là, on s'embarque dans des problématiques.

1655 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Mais il y en a qui sont relativement faciles. Je pense aussi dans un autre cas où il y avait un bâtiment qui était pas indiqué sur la carte, bon, ça aussi c'est important. Mais là-dedans, il y a des choses que je sais, parce que j'ai déjà fait des audiences publiques de route aussi, mais il y a pas personne qui peut perdre de l'argent dans une indemnisation ou ultimement dans une expropriation parce qu'un bâtiment est pas sur la carte. Ça, c'est parce qu'il manque une information.

1665 Puis d'ailleurs, ce bâtiment-là on peut le retrouver ailleurs dans d'autres cartes du rapport. C'est pas fait de façon arbitraire, mais c'est des choses qu'il faut mettre au clair, ça, oui.

Bon, bien ça, pour moi, c'est des parties faciles du dossier.

Il y a le cas aussi, je pense que je peux le dire, dans le cas...

1670

PAR Mme JEANNINE CÔTÉ-BROCHU:

Chez nous, le garage qui est bâti depuis bientôt trente (30) ans, puis il n'est pas indiqué.

1675

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Puis il est assez grand.

PAR M. PIERRE BROCHU:

1680

Pour avoir accès à ce garage-là, on a des véhicules de soixante-dix pieds (70 pi) de long, s'ils nous ferment des entrées ou s'ils paient pour démanteler le garage, tout est à vendre, ça dépend le prix. Comme les gens qui sont déménagés sur la route dans la partie sud du projet, s'ils sont tous bien dédommagés, je comprends qu'ils sont pas ici ce soir, ils ont rien signé, ils sont tous d'accord avec ça.

1685

Mais est-ce que le ministère les a approchés, ces gens-là, pour dire, votre maison va être reculée de deux cents pieds (200 pi), vous allez avoir votre vingt mille pieds (20 000 pi) de terrain pareil, je le sais pas, là. On n'a pas eu de détail de ça, là, c'est quand même important, je pense.

1690

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais c'est ce genre d'affaires là que ça va être important, on a l'intention, auprès du ministère des Transports, de leur dire, bon bien, il y a des cas pour lesquels on va avoir besoin que quelqu'un donne des explications, des explications sur comment ça marche une indemnisation.

1695

Parce que dans la procédure, l'indemnisation puis l'expropriation, avant d'exproprier, le ministère doit essayer de négocier avec les parties, donc offre de l'argent, est-ce que ça convient, ça convient pas! Si ça convient pas, bien, il y a moyen d'aller chercher un avocat, puis c'est même payé par le ministère, même pour une partie civile comme vous.

1700

Mais ça, c'est des affaires à expliquer au monde en premier. Puis ça comprend le fait qu'il y a un bâtiment qui est pas dessus, allez-vous le considérer! Celle-là, pour moi, c'est facile, c'est certain que c'est oui, le ministère passera pas à côté de ça, ça a pas de bons sens.

1705

Mais il y a des explications qui peuvent être fournies, je pense, par des officiers ou des gens du ministère des Transports. C'est un beau cas.

1710

Dans la question des giratoires, je pense qu'il va falloir qu'il y ait quelqu'un qui réponde à toutes les questions sur le fait d'avoir des accès ou de pas en avoir.

PAR M. GEORGES LAROSE:

1715 Oui, c'est pas trop normal de perdre des accès à la route quand ça fait trente (30) ans que tu as un accès à la route puis que du jour au lendemain, tu le perds. C'est pas tout à fait normal.

PAR Mme JEANNINE CÔTÉ-BROCHU:

1720 Parce que nous, ça chambarde tout l'aspect de notre propriété au complet, de la façon que le projet est présenté.

PAR M. PIERRE BROCHU:

1725 C'est un terrain commercial, je veux dire, imaginez-vous un commerce de détail qui veut s'installer là dans quinze (15) ans, un terrain qui n'a pas d'accès, ça n'a pas de valeur. C'est sûr que si c'est une clinique dentaire qui s'installe là, bien, quand tu es à Saint-Henri et que tu vas voir le dentiste, tu es prêt à faire un détour d'un kilomètre pour y aller.

1730 Mais quand c'est pour aller acheter une "tankée" de gaz, regarde, tu t'en vas direct à Pintendre, puis ça vient de s'éteindre. Puis quand il est huit heures moins dix (8 h -10) puis tu commences chez Desjardins à huit heures (8 h), bien, tu commences pas à aller faire le tour, aller virer chez Benoît Lambert pour venir mettre de l'essence au Ultramar qui est en face de
1735 chez nous. Je veux dire, c'est des détails comme ça que les gens auraient aimé se faire préciser, là.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1740 Mais pour le ministère, ce sera pas des détails, par exemple, il faut être bien lucide par rapport à ça. Pour le ministère, les explications, parce qu'on les a, les réponses à ça, dans l'étude d'impact et dans l'ensemble des documents, pour eux autres, c'est une question de sécurité. Et ils vont considérer, ce pourquoi ils proposent le projet, c'est pour la sécurité.

1745 Bon, peut-être qu'il y a des choses qui sont négociables, mais ils s'appuient là-dessus, eux autres.

PAR M. PIERRE BROCHU:

1750 On dédommage les gens qui sont victimes de ça un peu, parce que moi, je veux dire, j'ai rien contre ça, la sécurité, on est tous pour la vertu, mais je veux dire, à quel prix! Puis si c'est nous autres qui en font les frais, bien là, vous comprenez qu'on a envie de chialer un peu, là.

1755 C'est ce que le ministère nous a pas précisé pour dire, regarde, les indemnités, c'est tant, puis il y a rien de ça. Peut-être que c'est trop tôt, là, probablement qu'il est trop tôt...

PAR M. GEORGES LAROSE:

Ça vaut combien, perdre une entrée?

1760

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

C'est sûr qu'il y a personne du ministère qui va vouloir vous dire dans un cas ou dans l'autre cas, ça peut être tant. Ça, je suis certain de ça.

1765

Par contre, il va falloir savoir, pour vous, je crois, c'est réglementé qu'est-ce qu'ils font, c'est quoi une perte de qualité de vie, ça vaut tu de l'argent! Un bout de terrain, comment ça vaut. C'est jusqu'où vous avez une indemnité, là.

1770

PAR M. PIERRE BROCHU:

Ma perte de qualité de vie vaut peut-être pas celle de mon voisin.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1775

Je suis d'accord.

PAR M. PIERRE BROCHU:

1780

C'est pour ça vous dites c'est un ensemble, je comprends pas, pourquoi ce sera pas du cas par cas, ça, là?

1785

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Je vous l'ai dit, il y a des parties que c'est du cas par cas, puis il y a d'autres que ce sera pas du cas par cas. C'est moi qui va décider pour ça.

1790

On peut pas faire juste des négociations avec le ministère un par un là-dedans, c'est impossible. Mais ceux qui veulent savoir comment ça marche, puis peut-être pas nécessairement c'est quoi le chèque que je risque d'avoir s'il y aurait expropriation, le ministère va vous dire tout de suite, parce qu'on a l'habitude des dossiers, ils sont même pas au plan final. Ils peuvent pas vous donner un chiffre final.

1795

Par contre, ce que le ministère peut vous dire, c'est: ça, c'est indemnisable, ça, c'est indemnisable, ça, ça l'est pas. Là, vous, vous pouvez dire, bien, je suis pas d'accord, il va vous

1800 dire: nous autres, là-dessus, on vous fera pas une offre, il va falloir que vous contestiez. Il va vous expliquer que si vous contestez, l'avocat est payé; dans la procédure, c'est déjà établi.

1805 Ça, si vous vous avez pas eu cette information-là, c'est important de l'avoir, puis ça s'applique peut-être à d'autres. Mais avant de vous faire un petit briefing privé à ça, je vais vérifier avec tout le monde s'il y en a d'autres qui veulent l'avoir, l'information. Peut-être que ça en concerne d'autres aussi. Présentement, je le sais pas, c'est peut-être le cas.

1810 C'est là que je distingue l'individuel avec ce qui vous regroupe tout ensemble. Mais je reviens là-dessus! Quand on parle des giratoires, des accès aux giratoires, c'est la même affaire, vous êtes tous sur le même giratoire. Ça fait qu'on commencera pas à voir les personnes une par une, montrer comment rentrer dans le giratoire, on pourra jamais y arriver. Parce qu'on pourra pas dire, ce sera que quelqu'un parce qu'il voit privément va avoir son accès puis l'autre l'a pas, moi, comme médiateur, j'accepterai pas ça, il faut que les droits soient égaux pour tout le monde. Ça comprend ça.

1815 Mais la réponse, moi je pense que la réponse du ministère va s'appliquer à tout le monde. Elle peut ne pas faire l'affaire, par exemple, mais ça, c'est la même affaire qu'en audience. En audience, les réponses, des fois, font pas l'affaire des citoyens non plus, là, mais ça empêche pas de revenir auprès de la Commission puis dire, bien nous autres, on n'est pas d'accord avec ce qu'on a entendu, puis on pense que telle chose, ça devrait être fait pour telle raison. Puis les gens ont le droit de dire c'est quoi leurs raisons. Les raisons, c'est ça, ça, ça. Ça peut être parce que ça fait trente (30) ans ou trente-deux (32) ans puis vingt-neuf (29) ans...

PAR Mme JEANNINE CÔTÉ-BROCHU:

1825 Quarante-sept (47) ans qu'on est là.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1830 Ça, c'est votre cas individuel. Dans le cas d'une médiation, c'est à la fois votre cas individuel, parce que c'est ça qu'il faut régler, parce que sinon, si ça règle pas votre cas, vous allez dire, j'ai écrit une lettre de demande d'audience publique!

1835 Tout ce que je vous parle, c'est sur la mécanique pour y arriver. On pourra pas faire juste six (6) réunions privées tout le temps avec tout le monde, on pourra pas, on n'arrivera même pas dans le délai.

1840 Il faut que des bouts, il y a de l'information pour ceux qui sont intéressés par cette information-là, mais si quelqu'un veut rien savoir de l'indemnité ou il connaît ça, pour toutes sortes de raisons, il y a des gens qui ont peut-être déjà vécu l'expérience, bien, si la personne

pense que c'est pas intéressant pour elle, la personne vient pas. Mais si ça change pas, elle, son consentement à la médiation, c'est juste ça.

1845

PAR M. GEORGES LAROSE:

Mais selon vous, ça peut être possible, comme eux peuvent perdre carrément un accès à la route sur un terrain qui a déjà un accès?

1850

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Moi, je peux pas répondre à ça.

1855

PAR M. GEORGES LAROSE:

Moi, je trouve pas ça logique en tout cas.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1860

Que je réponde pas?

PAR M. GEORGES LAROSE:

1865

Non, non.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Je vous taquine!

1870

PAR M. GEORGES LAROSE:

1875

On peut tu perdre ça comme ça du jour au lendemain, un accès à une route, quand ça fait quarante quelques années que tu as un accès?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1880

Je réponds pas à ça. Ce qu'on va aller chercher...

PAR M. GEORGES LAROSE:

1885

Dans le passé, vous en avez vu d'autres, j'imagine, c'est pas la première fois?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1890 Bien, vingt-deux-vingt-trois (22-23) ans de pratique au BAPE, c'est juste les dossiers pour lesquels il y a des contestations, là-dessus, il doit y avoir un cent cinquante-cent soixante (150-160) dossiers d'audiences publiques qui portent sur des gens qui ont dit, moi, je suis pas d'accord parce que je perds telle chose ou...

PAR M. GEORGES LAROSE:

1895 Restons dans les entrées, là! Il y en a tu qui en ont perdu, des entrées?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1900 Bien, les dossiers de route, le principe de base, c'est certain, c'est certain qu'il y a des gens qui ont perdu des entrées. Je sais pas si c'est dans vos conditions à vous, c'est pour ça que je veux pas répondre aux cas particuliers, mais perdre des entrées quand il y a des réfections de route, c'est souvent de limiter les accès à la base des projets du ministère des Transports.

1905 **PAR M. JACQUES RISLER:**

Les droits d'accès quand ils sont perdus dans des dossiers comme ça, c'est des dossiers d'expropriation.

1910 **PAR M. GEORGES LAROSE:**

Bien, je suis pas convaincu de ça, moi, là, en tout cas!

1915 C'est la première fois, je sais pas où vous avez pris vos renseignements, mais c'est la première fois...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1920 Regardez, moi, ce que je vous propose, il y a une affaire qui est évidente sur cette partie-là, c'est évident qu'il y a une nécessité d'avoir quelqu'un qui est en autorité pour parler d'indemnisation et expropriation et qui vienne dire, il vous dira en pleine face qu'est-ce qu'il en est. C'est aussi simple que ça.

1925 **PAR M. GEORGES LAROSE:**

Parce que moi, je veux aller voir s'il y en a qui ont perdu des entrées, par après, je veux avoir l'adresse, m'a aller rencontrer les gens à la limite, pour savoir comment ça s'est passé.

1930 Parce que ça a pas de sens.

PAR M. GAÉTAN GOSSELIN:

1935 Monsieur Cloutier, moi, ce que je trouve dans ça, c'est les droits acquis. On a des droits acquis que moi, j'ai cinquante-trois mille pieds (53 000 pi). Il y avait un règlement, mais là, ils passent la route, ils m'enlèvent six-sept mille pieds (6000 pi-7000 pi), automatiquement ils m'enlèvent mon droit acquis. Alors je peux même pas aller au Territoire agricole pour avoir une partie qu'ils m'ont enlevée. C'est bizarre!

1940 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Le droit acquis de quoi, pour que je comprenne?

PAR M. GAÉTAN GOSSELIN:

1945 Ma grandeur de terrain devrait aller au ministère du Territoire agricole pour nous dire que ce terrain-là, on va le ravoir par en arrière d'une façon ou d'une autre. Parce que moi, je peux le ravoir, le terrain en arrière, d'une façon, pour pas que je perde mon droit acquis, mais s'il me prend un terrain, je le perds le droit acquis par rapport au ministère des Transports.

1950 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Vous, vous parlez, mettons qu'on enlève le mot acquis, vous avez un territoire qui est pas zoné agricole sur lequel vous avez vos bâtiments et votre maison?

1955 **PAR M. GAÉTAN GOSSELIN:**

Il est zoné agricole.

1960 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Oui, mais vous avez le droit de rester dessus parce que vous étiez dessus...

1965 **PAR M. GAÉTAN GOSSELIN:**

On a un droit acquis sur mon demi-hectare.

1970 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Oui.

PAR M. GAÉTAN GOSSELIN:

1975

C'est ça que je comprends pas qu'eux autres arrivent, nous autres, pour se tasser, je trouve à perdre mon droit acquis. Moi, il va falloir que je me débattre pour aller au Territoire agricole. Je sais très bien, je suis pas sûr qu'ils vont me le redonner, puis ça, j'accepte pas ça, vous pouvez être sûr de ça, je vais me prendre un avocat, puis je vais leur fesser dans le tas.

1980

Parce que c'est pas correct de la manière que vous voulez aller là, ou bien donnez d'autres informations pour que ce soit plus clair. Peut-être dézoner, mettre des égouts et des aqueducs, bien là, on paiera les taxes en conséquence, puis la paroisse de Saint-Henri va évoluer.

1985

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais c'est un bel exemple. Dans ce cas-là, vous l'avez dans votre requête, c'est que vous demandez que le ministère des Transports agisse dans l'autorisation...

1990

PAR M. GEORGES LAROSE:

C'est ça, on n'a pas le moyen d'aller, eux ont les moyens de tasser.

1995

PAR M. GAÉTAN GOSSELIN:

Ils mettent pas les services, puis on est dans une zone, je veux bien croire agricole, mais ce serait vraiment facile à développer, cette partie-là. Mais personne le fait.

2000

Bon bien, regardez, il va falloir que quelqu'un dise, bien regarde, ça marche pas de même. Ils nous serrent, on est serré, on est serré, puis on peut pas développer, on n'est plus capable de rien développer après ça. C'est ça que je trouve pas correct.

2005

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais ce qu'on va faire, ça va être de demander au ministère des Transports s'il peut agir. Il y a des bouts que j'ai les réponses, mais je les fournirai pas. Non, parce que c'est pas mon rôle, là, non, non, mais je vous vois rire, j'essaie de le dire bien honnêtement là-dedans, monsieur Larose!

2010

PAR M. GEORGES LAROSE:

2015

C'est parce que tu as pas le droit de le dire ou quoi?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2020 C'est pas que j'ai pas le droit de le dire, mais je parlerai pas au nom du ministère des Transports du Québec. Je suis neutre, je parlerai pas au nom du ministère, ni du ministère de l'Environnement...

PAR M. GEORGES LAROSE:

2025 Il va y en avoir un représentant prochainement?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2030 Oui, c'est ça que je viens de dire.

PAR M. GEORGES LAROSE:

On va lui en parler.

2035 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Mais c'est lui qui va vous dire s'il peut agir comme ça ou pas, s'il vous a pas déjà répondu à ça.

2040 Un instant monsieur Larose, il y a madame Tremblay qui a demandé la parole.

PAR Mme CÉCILE TREMBLAY:

2045 C'est parce que la dernière réunion, quand ils sont venus, ils nous ont dit que ce serait à nous autres de se débattre avec le Territoire agricole. Alors puis on leur a demandé que ce soit eux autres, parce que nous autres, on n'a pas à débattre des choses qu'on a déjà d'avance. C'est à eux autres, c'est eux autres qui nous enlèvent du terrain, c'est à eux à nous le fournir.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2050 On pourra voir s'ils l'ont déjà fait. C'est pas évident qu'ils l'aient déjà fait.

PAR Mme CÉCILE TREMBLAY:

2055 Ils peuvent le faire quand même?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2060 Pas nécessairement. C'est pas un individu, c'est un ministère. C'est pas évident. Même ça, cette demande-là, c'est pas évident. Mais il faudra voir. C'est le genre de chose qu'on va aller chercher nos réponses, au-delà de celles qui vous ont déjà été fournies.

PAR M. GEORGES LAROSE:

2065 C'est ça que je disais, advenant le cas qu'ils disent non, c'est quoi ça fait? On accepte ça puis c'est fini?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2070 Bien là, non. Je reviens là-dessus, puis c'est important que vous compreniez.

Si les éléments d'entente sont pas satisfaisants pour vous, vous avez toujours votre droit à l'audience. Ça vous appartient.

2075 Mais ce que je veux qu'on établisse puis qu'on comprenne avant non plus d'aller trop loin dans la procédure, parce que tantôt non plus, je veux pas travailler pour rien non plus, mais s'il y a des choses sur lesquelles - à la limite, je reprends la même question mais à l'envers! Bon bien, c'est comme ça, ils peuvent pas, est-ce que vous, vous acceptez qu'ils fassent pas ça, il y a d'autres affaires que vous demandez, est-ce qu'il y a d'autres affaires qui vous satisfont et qui font votre affaire et celle-là, vous la laisseriez tomber? Ça, c'est pas à moi, c'est à vous de décider ça.

2080 Mais si c'est ça qui est important, qu'ils vous disent non, bien, c'est à vous de déterminer si vous continuez en audience publique ou pas. Vous avez le droit à l'audience publique, vous avez ça dans les mains.

2085 Pendant n'importe quel moment de la médiation, et même si je vois, puis j'arrête la médiation de mon chef parce que j'ai le pouvoir de le faire, j'ai pas l'autorité pour vous enlever votre droit à l'audience publique. Ça, ça vous appartient, c'est déjà fait depuis votre demande d'audience publique. C'est pas moi qui vas jouer là-dedans, tout simplement.

C'est important que vous compreniez.

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

2095 Dans ce débat-là, il y a quelque chose qui me chicote, moi, c'est l'environnement. Où ça commence puis où ça finit, puis ça comprend quoi?

2100 Autrement dit, je m'explique, est-ce que ça comprend le paysage, est-ce que ça comprend les animaux, est-ce que ça comprend ce qui affecte le monde, est-ce que ça comprend ce qui affecte la circulation de l'eau, les égouts, l'aqueduc? C'est quoi qui est compris?

2105 L'environnement, c'est un grand mot, ça là, mais où ça commence puis où ça arrête cette affaire-là?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2110 C'est vrai que c'est un grand mot puis c'est pas juste parce qu'il y a bien des lettres dedans! Parce que environnement, au sens des tribunaux supérieurs du Québec, la Cour d'appel du Québec puis la Cour suprême du Canada, c'est l'environnement biophysique, ce qu'il y a autour, puis ça comprend aussi les éléments culturels, sociaux, économiques.

2115 Donc ça comprend l'ensemble des activités de l'homme. Donc oui, c'est un grand mot, puis c'est même un mot qui a une portée très large, on dit que ça l'a un sens très élargi, oui.

Maintenant, il y a des sujets qui sont plus loin et plus proche de ce qui est directement l'environnement. Mais les sujets vont être abordés dans le cadre d'une entente.

2120 Mais l'idée, le cadre de l'entente peut pas léser des tiers à leur insu, pour un, puis ça peut pas jamais aller à l'encontre des lois et règlements généraux du Québec non plus. Même si on s'entendait ensemble avec le ministère, on n'ira jamais par-devers l'ensemble des lois du Québec, jamais, indépendamment de la notion d'environnement.

2125 Il faut nécessairement que ça respecte le cadre légal dans la société qu'on vit, nécessairement, puis c'est un devoir que j'ai à même les fonctions de médiateur.

Et j'interviendrais avant d'aller là-dedans en vous disant, regardez, même si ça serait facile à régler en deux (2) heures, ou deux (2) semaines, on va pas là, on va pas là-dedans!

2130 Alors je ferais une petite pause!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2135

REPRISE DE LA SÉANCE

2140 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

J'ai eu l'occasion de parler avec quelques-uns d'entre vous, puis il y a eu d'autres explications. Je comprends la notion de problème particulier, il y en a plusieurs qui l'abordent, c'est sûr.

2145

Je veux que vous compreniez que si on avance là-dedans, c'est de l'information qui va être donnée à plusieurs personnes. Quand on voit qu'il manque des bâtisses, il y a des gens qui vivent là, bien, on n'a pas telle bâtisse, ou le voisin, sa bâtisse est pas là, pour moi, ça, l'étape la plus importante, si on va de l'avant, ça va être d'avoir de l'information qui vient du

2150 ministère qui explique qu'est-ce qu'il en est. Lui, il a pas de bâtisse, mais une fois que la bâtisse est remise à sa place, c'est sûr que là, ça va être de vous dire, bien, est-ce qu'il y a expropriation ou pas, est-ce qu'il y a entente là-dessus!

2155

Les accès, oui, il va falloir le voir, mais les accès, on pourra pas régler les accès de un au détriment des accès du voisin. C'est ça que je veux que vous compreniez.

2160

Le ministère, s'il dit, je peux pas mettre les accès, ça va probablement s'appliquer à tout le monde. Peut-être qu'il y a des possibilités, mais je le sais pas. Je le sais pas, puis ça a pas d'importance que je le sache pas présentement, c'est au ministère à répondre parce que c'est lui, si ça fonctionne, qui est autorisé à faire le projet. C'est pas moi qui vas faire le projet.

2165

Ça fait qu'il y a une étape qui m'apparaît importante, si vous agréez, et s'il y a des efforts particuliers qui sont menés pour aller rejoindre ici les absentes ou à tout le moins avoir le consentement à ce qu'on puisse avancer, pour les raisons qu'on s'est plusieurs fois expliquées dans la soirée et que je veux que vous compreniez, je veux pas non plus que personne perde son temps, votre temps est précieux, puis je pense que toute l'équipe de la Commission est à votre service, mais il faut que ce soit profitable pour vous aussi, sinon ça le sera pas profitable pour vous. Ça fait que c'est important, cette partie-là, puis je compte sur vous pour cet élément-là.

2170

Sur les autres morceaux, tout de suite il y a deux (2) thèmes qu'on avait identifiés et qui reviennent beaucoup beaucoup beaucoup, avec la contrainte qu'au-delà de la réponse du ministère, qu'on n'a pas le plan final ou la ligne, on sait pas si elle passe exactement là ou juste un petit peu à côté, au-delà de ça, à l'heure actuelle, est-ce que le ministère sait où ce qu'elle

2175 passe, la route, pas pire, puis dans ce cadre-là, moi, je suis tu dedans, ou je suis en dehors!

2180

Si je suis dedans, je suis exproprié, comment ça marche; si je suis dehors, il faut que vous le sachiez. Vous pouvez ne pas être d'accord, mais pour que vous sachiez comment ça fonctionne, puis si je suis en dehors, ça me donne tu quelque chose, oui ou non, dans quelles conditions ça donne quelque chose, bon! Est-ce que ça fait un chèque de tant, ça, je ne pense

2185

pas que c'est possible d'avoir cette réponse-là présentement, ça, c'est pas réaliste. Mais sur le reste pour avoir de l'information, ça, c'est réaliste.

2185 À moins que le ministère me dise qu'ils sont incapables de le faire présentement, ce que je doute. Je pense bien que le ministère soit en mesure de fournir cette information-là, mais avec des personnes qualifiées, tant sur l'information de l'indemnisation, expropriation, loin ou pas, les accès également.

2190 Les accès, là, je mettais ça dans le giratoire tantôt avec les cas où il y aurait des ouvertures plus ou moins grandes, il faut qu'il y ait des réponses là-dessus.

2195 Dans certains cas, vous avez déjà eu des réponses partielles, c'est pas clair. Une chose qui me semble qui pourrait être faite, ce serait une rencontre où il y aurait des gens du ministère qui pourraient répondre à ces points-là dans l'ordre, mais que tout le monde ait une réponse. Ça, c'est la même affaire qu'en audience. On peut ne pas être d'accord avec la réponse, peut-être que ça fait pas votre affaire, mais c'est la réponse.

2200 Bon là, ce que j'entends depuis tantôt, j'en ai entendu dans la pause également, c'est qu'on n'a pas de réponse claire là-dessus, on le sait pas, ils vont nous le dire plus tard. Il va falloir que vous ayez des réponses dans un premier temps, pour être éclairé sur ces positions-là. Il me semble que c'est un morceau qui est important.

2205 Sur le reste, il faut quand même qu'on aborde un certain nombre de sujets, parce que c'est important. Je pense à la municipalité, il y en a d'autres. Est-ce que les accès, au-delà des cas particuliers, est-ce que les accès, ça tourne tout autour de: j'ai un accès, puis j'en ai deux (2), j'en ai quatre (4), ou j'en ai trois (3) puis je les perds! C'est pas juste tout ça, moi, je vous dis pas que je suis insensible à ça, bien au contraire, mais ça change rien que je sois sensible ou insensible à ça. Ce que je regarde, c'est comment ça, ça se traduit. C'est tu traduisible dans une proposition pour obtenir quelque chose du ministère des Transports!

2210 Puis quand c'est fourni au ministère des Transports, ça va être de répondre à ça en disant, bon bien, on peut faire un accès, deux (2) accès ou trois (3) accès, je le sais pas. Mais dans un cas, la personne le sait pas, n'a pas l'information, bon. Si le ministère nous dit, bon, on n'est pas en mesure de répondre présentement, bien, ça va être à vous de décider que vous avez pas satisfaction, à moins que vous disiez que l'absence de réponse, que c'est correct, qu'on oublie ça puis on n'en parle plus. Mais c'est à vous à décider ça, ce sera pas à moi, c'est à vous, ça vous appartient, c'est votre responsabilité d'accepter ou pas. Moi, j'influencerai pas la décision, c'est pas ça que je veux faire. Je veux essayer d'obtenir des choses pour vous qui vous satisfassent.

2220 Mais il y a une limite, il y a une limite dans ce que vous pouvez accepter, mais il y a une limite dans ce qu'ils peuvent proposer, c'est évident, ça fait partie des règles de l'ABC.

2225 Puis présentement, je peux pas juger de la limite de l'autre, je le sais pas, je les ai pas
rencontrés encore, je le sais pas. Je suis pas capable de vous répondre à ça. Comprendre les
enjeux, c'est une chose, mais je les comprends pas pour essayer de trouver la solution; je vais
essayer au travers des propositions et des contre-propositions, évidemment, de trouver un petit
quelque chose qui permettrait d'arriver à une solution, c'est bien entendu, puis j'ai l'autorité pour
le faire par la procédure de médiation. Mais ultimement, ça reste sur vous. C'est sûr que ça
2230 reste sur vous.

2235 Puis je crois comprendre, d'après ce que j'entends, que là, les gens sont assez éclairés
par rapport au fait qu'une médiation, consentement, retrait des demandes d'audience publique, il
y aurait pas d'audience publique si tout le monde retire l'audience publique, je comprends que
vous savez que s'il y en a qui sont pas parties à la médiation, ils peuvent demander l'audience
publique.

2240 S'il y a audience publique, à ce moment-là, le promoteur est pas tenu de commencer
l'audience publique en disant, je me suis entendu avec presque tout le monde. Il pourra pas
nous confirmer non plus, ça va être à lui que ça appartient de savoir comment il se présente en
audience publique. On peut lui demander, mais c'est à lui que ça appartient. Je peux lui
demander demain également, mais je pense pas avoir une réponse du promoteur. Si j'en ai une,
tant mieux, mais je m'attends pas d'avoir une réponse du promoteur là-dessus, parce que
j'imagine que le promoteur, s'il va en médiation, c'est pour éviter aussi d'avoir une audience
2245 publique. J'utilise le vocabulaire que j'entendais au début de la soirée, parce qu'il peut...

PAR M. YVON BRUNEAU:

2250 Bien, aller en audience publique, c'est des frais assez considérables pour le ministère
des Transports. On peut dire que c'est peut-être deux-trois cent mille dollars (200 000 \$-
300 000 \$), donc il a pas du tout intérêt à aller en audience publique, ça je le comprends bien.
Donc la médiation, c'est pour ça que je crois que cette médiation-là, on peut avoir peut-être plus
que même laisser aller en audience publique.

2255 La médiation va nous permettre d'obtenir pas cent pour cent (100 %) de ce qu'on
demande, mais peut-être une partie. C'est pour ça que ça existe, une médiation.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2260 Oui.

PAR M. YVON BRUNEAU:

2265 Mais il faudrait pas se borner, je crois, à bloquer ce projet-là aussi. Parce que si on va en
audience publique, puis ça traîne trois (3) ou quatre (4) ans, on retarde le développement ici de
l'axe.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2270 Vous avez raison sur l'ensemble. Mais moi, ce sera pas mon rôle d'essayer de forcer le monde non plus. Je pense que tout le monde a passé l'âge d'être nourri à la cuiller, je suis là comme facilitateur, ça, oui. On va essayer de colorer ça un peu au travers, mais facilitateur.

2275 Par ailleurs, deux-trois (2-3) ans par rapport à l'audience! Par rapport à la médiation, une audience, c'est quatre (4) mois, c'est figé dans le ciment par règlement, et une médiation, c'est deux (2) mois. Si ça marche pas, désolé, on sera pas entendu. Puis là, il faut décider si c'est réglable avant, dans le premier mois. Mais c'est deux (2) mois, puis une audience, c'est quatre (4) mois.

2280 Que ce soit une médiation ou une audience, la suite du dossier, pour qu'il y ait une décision du Conseil des ministres, il y a pas de délai. Il y a pas de délai, mais ça peut être deux (2) ans ou trois (3) ans, ça peut être un an, ça peut être six (6) mois, ça peut être un mois, mais ça n'a pas de rapport avec une médiation ou avec une audience publique. Mais il y a un délai supplémentaire de deux (2) mois dans le cas d'une audience publique.

2285 Mais en même temps, si les gens se rendent compte que ça pourra pas marcher compte tenu de ce qui est demandé dans une médiation, bien, c'est vrai qu'en arrêtant là plutôt que deux (2) mois, bien, il y a deux (2) mois de moins dans cet échancier-là dont une partie est pas contrôlée, que c'est le ministre qui a discrétion de déterminer quand commence l'audience publique.

2290 Une fois que le mandat est envoyé, c'est la même chose que ce qu'on vient de faire, c'est un mois ou deux (2) mois, dans le cas de l'audience c'est quatre (4) mois, puis j'attends votre rapport dans quatre (4) mois, puis il est mieux d'être là.

2295 Puis je peux vous dire que le BAPE se fait fort de les envoyer à quatre (4) mois au ministre, prend les moyens pour être efficace par rapport à ça.

2300 Ceci étant dit, c'est une précision qui est importante...

PAR M. YVON BRUNEAU:

2305 Non, je suis bien content que vous me précisiez ça, je croyais que c'était plus long que ça.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2310 Mais ça permet de mettre les choses comme il faut. Tout ce que je veux, c'est la recherche d'un consentement qui va être éclairé de votre part.

2315 Je continue en revenant sur des points que j'ai mentionnés! Par rapport aux giratoires, est-ce que pour vous, giratoires, puis je vais mettre encore une fois ensemble le terre-plein central, il y en a d'entre vous qui dites dans une requête - ça n'a pas d'importance laquelle, mais je vais l'entendre - vous dites, bon bien, les données de sécurité du ministère, vous y croyez pas, c'est pas le terre-plein qui va régler ça! Est-ce que pour vous, c'est des choses qui sont fondamentales?

2320 Parce que si c'est fondamental, aller au ministère pour lui dire: enlevez le terre-plein à pleine longueur du projet, je répondrai pas pour le ministère, mais ça se peut qu'il dise, désolé, meilleure chance la prochaine fois! C'est la base de son projet.

2325 C'est pour ça que je vous dis que ça, c'est des éléments de justification du projet. Lui s'appuie sur des données de sécurité. On peut ne pas être d'accord avec ça, mais lui, le promoteur s'appuie sur des données de sécurité pour dire: c'est ça que je propose pour que ce soit sécuritaire.

2330 Si c'est un objet central de vos préoccupations, je veux pas qu'on règle des petites affaires, puis que ça, ça ressorte en disant, regardez, c'est ça qu'on voulait régler! Si c'est ça, on revient à la case zéro, on va revenir à la case zéro, puis même s'il y a eu des gains ponctuels sur des éléments que vous voulez, c'est un dossier qui s'en va en audience.

2335 S'il s'en va en audience, il y a rien qui garantit que le promoteur va dire OK, ce que j'ai donné, c'est là. Moi, je suis pas capable de vous le garantir. Dans la tête du promoteur, il peut vouloir également recommencer à zéro, bon bien, les gens contestent, veulent aller à l'audience, on va à l'audience, puis on recommence à la case zéro à l'audience aussi. C'est ça les enjeux.

2340 Puis c'est là qu'elle se situe, votre responsabilité, par rapport à ça. Je peux pas prendre la décision pour vous. Mais si on embarque là-dedans, c'est une chose qu'il faut regarder,

2345 Est-ce que pour vous, la question du terre-plein est une question incontournable, puis qu'il peut pas y en avoir ou - bien là, je parodie - mais mettons que vous êtes tous des voisins linéaires, vous êtes pas contre, c'est pour ça que c'est important de le faire ensemble, en principe vous êtes tous d'accord comme de quoi ça en prend un, c'est pas si pire que ça, mais vous, entre tel numéro civique et numéro civique, vous voulez pas, vous voulez pas, vous voulez pas, bien, on se retrouve qu'au bout de la ligne, il y en a plus, bien la proposition, il y en a une. La proposition du groupe, c'est qu'il y en a plus. Ou il est enlevé sur une bonne partie.

2350 C'est ça aussi qui est important que vous preniez connaissance ensemble, au-delà du cas individuel. Le promoteur peut pas juste regarder un, puis deux (2), puis trois (3), ou celui-là, celui-là, celui-là, puis voir si c'est possible. La proposition, ce serait, à titre d'exemple, de regarder si c'est possible de diminuer les emprises de terre-plein central, là, c'est le promoteur qui peut répondre à ça. Mais l'essence de son projet, c'est d'en faire pour régler la sécurité.

2355 Si dans votre tête, vous dites, ça a pas de bons sens ses données de sécurité, moi
comme médiateur, j'ai pas de manœuvre là-dedans. À l'audience, c'est quelque chose d'autre,
parce que là, vous influencez ou vous tentez d'influencer la Commission comme de quoi vous
croyez pas ça. C'est la Commission qui va décider si ça a du bon sens ou pas de bon sens.

2360 Mais ici, ce qu'on regarde, ça va être non pas si c'est correct ou pas correct ses données
de sécurité, ça va être bien plus: j'ai un problème et es-tu capable de me le régler! Il y a trop de
bande en avant de chez nous, es-tu capable de l'enlever! Mais si lui dit: ce que vous me
demandez là, ça revient à l'enlever sur les deux tiers (2/3) du projet, bien, c'est non. Mais il faut
être conscient de ça, il faut être conscient, c'est une limite qu'on a.

2365 **PAR M. JEAN-MARC FORTIN:**

Exemple, supposons qu'on dit qu'on est dans la zone rurale, quatre (4) voies c'est
normal, parce que là, ça roule plus vite; l'hiver, la neige sur les quatre (4) voies, c'est plus
sécuritaire.

2370

Quand on arrive dans le village, on diminue la vitesse puis on met quatre (4) voies, mais
pas de terre-plein, ça fait plus large, puis c'est pas à cause qu'il y a eu beaucoup d'accidents à
l'entrée de IGA ou à l'entrée de chez nous, ou à l'entrée de chez monsieur Gosselin ou n'importe
quoi, puis on dit, c'est tu un compromis. La section au village, laissez-la comme elle est là, puis
faites la balance, ça nous dérange beaucoup moins. C'est tu quelque chose qui peut...

2375

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Moi, je suis prêt à l'essayer, ça.

2380

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

Elle vient d'être faite, il y a beaucoup d'argent qui a été dépensé récemment, puis c'est
pas si mauvais que ça, les résultats qu'ils ont. Ils ont mis des lumières.

2385

Dans la zone rurale, c'est certain que s'il y a un face à face, ça cogne plus dur parce que
la vitesse est plus haute.

2390

Mais dans le village, si tu diminues la vitesse à cinquante kilomètres (50 km/h), ça va être
bien acceptable. Nous autres, on n'a pas besoin de dépenser d'argent, il a juste à rélargir quatre
(4) voies au lieu de deux (2) voies. C'est très large à des places.

PAR M. YVON BRUNEAU:

2395

La raison principale, je crois, il y a beaucoup de sorties provenant de rues du village, puis
ça, dans quatre (4) voies, ça fait des interférences, chaque sortie. C'est pour ça que le ministère
a décidé de mettre un terre-plein.

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

2400 Oui mais regarde, quand on leur a dit, tous ceux-là qui coupent, si tu as affaire à une place, tu vas aller faire le tour, puis tu recoupes pareil la voie. Ils ôtent rien, ils la rajoutent.

PAR M. GUY SIMARD:

2405 Pareil comme chez nous, ils sont obligés d'aller virer à la rue Laberge pour pouvoir revenir, ils vont faire un "U-turn". Ça va être aussi dangereux.

PAR M. YVON BRUNEAU:

2410 Mais le "U-turn" est contrôlé, il y a des lumières, le giratoire.

PAR M. GUY SIMARD:

2415 Je parlerai pas pour le ministère des Transports...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2420 Oui c'est ça, mais on peut demander au ministère de venir expliquer qu'est-ce que c'est. Mais la base des accès, la plainte sur les accès en disant, j'en ai, puis j'ai des droits acquis depuis tant de temps, puis ça remonte à un demi-siècle, c'est que pour eux autres, on va se faire dire, la sécurité c'est de limiter les accès. Plus qu'il y a des accès, pas juste la vitesse, c'est les accès. Mais on peut avoir quelqu'un qui vienne expliquer qu'est-ce qu'il en est, ça peut être ça.

2425 Mais ça peut ne pas faire l'affaire du monde, là.

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

2430 On est là, puis on a affaire à aller là, il faut traverser la rue deux (2) fois au lieu d'une fois, ça limite pas les accès, ça double les accès. Ils ont pas de l'air à comprendre ça, on leur a dit ça, puis ils comprennent pas ça pantoute.

PAR M. SERGE AUDET:

2435 Vous, dans votre rôle, est-ce que c'est vous qui êtes le coordonnateur, autrement dit, parce que tous les gens ici ont différentes revendications, à savoir, bien moi, si on me donne telle chose, je vais être satisfait, ainsi de suite?

2440 Parce que là, tout le monde a une petite idée justement des modifications à faire, est-ce que ça va être mis en commun puis par après versus le ministère des Transports, bien, voici ce que le groupe demande, voici tous les points qui justement satisferaient toutes les revendications?

Est-ce que les gens doivent tenir des discussions en dehors d'ici pour justement...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2445

Non.

PAR M. SERGE AUDET:

2450

Non, c'est ici que ça se règle.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2455

Il est pas question qu'il y ait des discussions en dehors. Ce sera pas des résultats que je tiendrais en compte, on peut pas le faire. On peut pas, puis le promoteur demain va se faire dire la même chose, va se faire dire que je tolérerai pas des négociations en parallèle.

PAR M. SERGE AUDET:

2460

Mais c'est pas évident pour tout le monde, de se faire une idée de qu'est-ce qui ferait l'affaire pour tout le groupe.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2465

Oui, mais le point de vue visuel, c'est sûr que ultimement, est-ce que ça fait votre affaire à vous, à vous, à vous, c'est bien entendu.

2470

Mais ça, c'est un bel exemple pour comprendre cette notion-là. Si on avait quelqu'un qui viendrait expliquer c'est quoi les accès en fonction de la vitesse puis là, les cas particuliers, les gens qui sont ici, je pense que c'est votre intérêt numéro un de savoir qu'est-ce qu'il en est. C'est certain que la même personne peut répondre, elle dira pas - elle va vous le dire pourquoi c'est présenté comme ça.

2475

C'est pour ça qu'il faut être conscient que ça se peut que les réponses fassent pas votre affaire, c'est sûr, mais ça, c'est le bout information que vous avez pas en fonction de votre propriété. Puis je l'ai compris tantôt pour une personne qui a une propriété avec de nombreuses bâtisses, il a des plans d'avenir, il y a tous ces éléments-là.

2480

Mais je veux que vous soyez conscients qu'il y a une partie qui est information, puis une partie qui est négociation. L'information, ça peut être fait par quelqu'un du ministère. Si on le fait sur les accès, c'est certain qu'on fera pas une réunion avec vous, puis avec vous, puis une avec vous, puis qu'on compte tout le monde. Je vais vous demander, c'est qui qui veut être sur les accès. Le dossier accès, c'est qui ici qui veut être là mais qu'on fasse une séance d'information!

2485 Le deuxième, ça pourrait être sur la procédure d'indemnisation puis d'expropriation, parce qu'il y a un lien direct entre les deux (2). On peut les séparer, mais moi, je pense que si j'avais un intérêt sur l'accès en fonction de la vitesse - parce que c'est le design du projet du promoteur. C'est ça qu'il fait.

2490 **PAR M. SERGE AUDET:**

Vous feriez des sous-comités, autrement dit?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2495

Non, non. Avant de faire des sous-comités, on va se faire un comité avec tout le monde, puis après ça on verra.

2500

Mais je pense que la question d'indemnisation et d'expropriation, ça va ensemble. Jusqu'où qu'ils sont capables d'aller, il faut qu'il y ait les deux. Ça, c'est pas la même personne qui peut donner les réponses au premier point puis au deuxième point, puis je pense qu'il faudrait les avoir. Comment ça fonctionne, on pourrait avoir quelqu'un. Là, ça pourrait vous éclairer beaucoup, parce que je constate surtout que vous avez pas cette information-là, ou en partie.

2505

Dans des cas, il y a de l'information, puis dans d'autres cas, il y en a pas du tout, bon bien, je suis conscient de ça. Ça, ça pourrait être quelque chose qui est fait, pratique, mais on va prendre le temps de le faire.

2510

Il y a d'autres sujets, on va les passer tantôt. On en a passé deux (2), vous avancez sur celui-là, il faut que ce soit le plus clair possible pour vous autres.

2515

Mais tantôt, je peux vous le demander, les accès en fonction des giratoires puis en fonction de l'expropriation puis de l'indemnisation, puis les bâtisses, puis qui va partir et qui partira pas, si je pars comment ça marche, puis si je pars pas, j'ai tu un indemnité, c'est quoi!

2520

Bon, tous ces éléments-là, c'est deux (2) personnes qui peuvent donner de l'information, puis moi, je vais m'assurer d'avoir les gens les plus compétents possibles qu'ils soient capables de répondre auprès du ministère des Transports, puis je vais leur demander.

2525

Bon, ça ça peut être fait, ça peut être organisé. On privilégie le soir, puis on demande au ministère d'être disponible le soir parce que normalement les gens, les citoyens sont plus disponibles le soir que le jour. Si c'est le contraire, on fera le contraire, mais on pourrait faire une séance juste là-dessus, pour aller chercher de l'information.

Puis après ça, si vous pensez que les réponses qui sont fournies sont ou insuffisantes ou insatisfaisantes, bien moi, je vous dirai le bout qu'on peut faire de plus ou pas. Ça, je suis à même de le faire. Ça, c'est un sujet.

Oui madame!

2530

PAR Mme CÉCILE TREMBLAY:

Entre les giratoires, vous dites qu'il y a un kilomètre, bon, aller, revenir, ça devient des demi-tours, ça devient du kilomètre, mettons qu'on a à faire tout un demi-tour pour remonter, est-ce qu'il y aurait possibilité qu'il y ait, mettons, au centre, entre les deux giratoires mettons, une ouverture pour les autos, pour des demi-tours...

2535

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Il y a plusieurs demi-tours, il y en a six (6).

2540

PAR Mme CÉCILE TREMBLAY:

Entre les giratoires?

2545

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Bien, entre les giratoires, il y en a un. Un giratoire, c'est un à l'entrée puis il y en a un à la sortie de la municipalité. Mais les autres, il y a un demi-tour qui est dans le milieu, mais ailleurs, il y cinq (5) autres demi-tours pour virer.

2550

PAR Mme CÉCILE TREMBLAY:

C'est un kilomètre entre chaque?

2555

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Moins que ça. Ça fait six (6) plus deux (2) giratoires, ça fait huit (8) sur huit kilomètres (8 km).

2560

PAR Mme CÉCILE TREMBLAY:

Un kilomètre, ça fait deux (2) kilomètres quand tu as fait le tour complètement.

2565

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Oui.

2570

PAR Mme CÉCILE TREMBLAY:

2575 Mais faire une petite sortie au centre de ça, j'en ai vu à Pintendre à un endroit qu'il y a pas de lumière, il y a pas rien.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2580 Peut-être, mais là encore, ça va dépendre. Si c'est une demande, deux (2) demandes, quatre (4) demandes, je pense que ça va conditionner la réponse du promoteur. Je suis pas le promoteur.

PAR Mme CÉCILE TREMBLAY:

2585 Pour que ça fasse moins long.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2590 Mais ce qu'on fera pas, c'est régler une demande puis qu'il y en ait un autre qui en veut un puis qui le dit pas tout de suite, là. S'il y en a deux (2), c'est deux (2). On peut pas faire juste - parce que le promoteur voudra jamais répondre à une question comme ça, il va dire: ils en veulent combien!

2595 C'est pour ça qu'il faut qu'il y ait une coordination. Puis une fois qu'il l'a accordé à vous, tout à coup que c'est monsieur Audet qui se lève: j'avais pas pensé à ça, mais ce serait le fun chez nous!

Je caricature, mais c'est ça l'idée. Bien là, j'arrête où, là?

2600 **PAR Mme CÉCILE TREMBLAY:**

Moi, je dis pas nécessairement chez moi, mais c'est parce que ça couperait...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2605 Regardez, c'est pour vous accommoder pour la distance, là.

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

2610 Vous voulez dire que si on fait des revendications, il faudrait les faire globales, on veut avoir ça là, là, lorsqu'on va discuter avec eux autres?

2615 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

2620 Bien, il va falloir savoir qu'est-ce qui est demandé. Les demi-tours, il y a pas juste une personne qui en parle. Le giratoire, parce qu'un moment donné, je savais pas trop non plus si giratoire et demi-tour, c'était la même chose, comment ça avait été compris, ça aussi c'est important.

2625 C'est pour ça que, pour revenir à votre question initiale, ça, c'est sûr que ce sera pas juste une rencontre que je vais organiser privée entre le promoteur puis chacun des gens. Écoutez, si c'est ça, comme médiateur, ça veut dire que c'est moi qui annonce que ça marchera pas!

PAR Mme JEANNINE CÔTÉ-BROCHU:

2630 Mais je pense que ça serait important, avant que la personne soit attirée à venir nous donner des explications ou prendre conscience du dossier, qu'elle constate un peu pour l'ensemble des citoyens, pas pour des cas tout à fait particuliers, qu'est-ce que ça va causer chez ces gens-là, chez ces personnes-là qui sont propriétaires. Parce que juste sur papier, ils savent pas ce que ça comporte.

2635

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Oui, mais c'est ça le but de la rencontre.

2640 **PAR Mme JEANNINE CÔTÉ-BROCHU:**

Ils le savent pas.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2645

Mais c'est ça le but d'une rencontre.

PAR Mme JEANNINE CÔTÉ-BROCHU:

2650 Bien oui, mais je pense qu'il va falloir qu'ils se rendent sur place voir ce que ça va causer vraiment comme changement.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2655 On peut essayer, mais je veux pas les prendre par la main.

2660 **PAR Mme JEANNINE CÔTÉ-BROCHU:**

Non, sans les prendre par la main, mais demander. Parce que je pense que c'est important, constater sur place qu'est-ce que ça cause, de visu.

2665 **PAR M. GEORGES LAROSE:**

À côté de la boîte à malle!

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2670

J'essaie de trouver un chemin sur cette partie-là.

PAR M. LOUIS LAPOINTE:

2675

Expliquer les lacunes qu'ils ont trouvées, puis ça, ils oseront pas.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2680

C'est encore drôle. Mais sur ce thème-là, tout ce qui comprend les giratoires, les accès, en fonction de pourquoi c'est designé comme ça, si on a quelqu'un qui viendrait, qui ici est pas intéressé à participer? Y en a-t-il qui sont pas intéressés?

2685

Parce qu'il va falloir trouver, je vous demanderai pas quel jour, il faut qu'on trouve un soir, puis on demandera pas à quinze (15) personnes c'est quel soir, pour pas se retrouver dans un mois et demi! C'est ça l'autre côté. On va dire c'est tel soir, puis on vous demande d'être là.

Est-ce que tout le monde est intéressé? Vous, peut-être pas?

PAR Mme CÉCILE TREMBLAY:

2690

Non, il a dit oui.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2695

OK. Donc tout le monde veut être là pour cette partie-là.

PAR M. LOUIS LAPOINTE:

2700

Ce serait la première question.

PAR M. SERGE AUDET:

2705 C'est sûrement le point de départ.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2710 Je suis d'accord. Je vais revenir plus tard sur la question municipale.

Parmi les autres choses, bon, j'en énumère, je nommerai pas qui, mais ça se ressemble plus que vous pensez!

2715 Conserver les droits acquis, service d'aqueduc et bornes d'incendie, j'imagine que ça, ça a été demandé par le secteur Ferme Gosselin. Ça, c'est la même problématique que la municipalité.

PAR M. YVON BRUNEAU:

2720 C'est pour ça qu'on intervient, nous autres, là.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2725 OK, je reviens tantôt là-dessus.

Dézonage agricole par le MTQ pour relocaliser les maisons loin de la route rénovée! Est-ce qu'il y en a plusieurs, tantôt on parlait des droits acquis, mais en fonction du territoire occupé eu égard à la Loi sur la protection du territoire agricole, il y en a combien qui seraient intéressés à avoir des réponses du promoteur sur qu'est-ce que vous pouvez faire par rapport à la Commission de protection du territoire agricole?

2735 Tantôt, entre autres, j'ai entendu toutes sortes de choses: le promoteur peut le faire à notre nom. Il faut qu'on lui fasse dire qu'est-ce qu'il peut faire, les limites qu'il a, lui, par rapport à vos demandes. Puis à la limite, ce sera bon, oui, je peux le prendre, je m'en occupe, puis l'autre limite, c'est non, je peux pas toucher à ça parce que je peux pas le faire.

Il faut que vous ayez une réponse claire, ferme et nette sur ça.

PAR M. GEORGES LAROSE:

2740 Moi, je suis intéressé.

2745

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2750 Dans le qui, j'entends monsieur Georges Larose, j'entends monsieur Gaétan Gosselin, Gaétane Ménard, Cécile Tremblay, Régent Gosselin, est-ce que j'entends d'autres personnes? OK, je continue!

Si j'en oublie, vous me le direz.

2755 Prévoir l'accès, encore une fois, aux giratoires pour faciliter l'entrée, bon, c'était la question de Sears, ça, c'est chez vous, Sears, puis la cordonnerie qui sont ensemble, OK!

2760 Ça, c'est dans le dossier de tantôt, accès aux giratoires, comment eux autres désignent ça pour que vous ayez les services, puis qu'est-ce qu'ils font pas pour les camions, tu sais, je réfère à votre demande d'audience publique, bon.

Ajouter des demi-tours plus fréquents, ce serait la question aussi que vous avez posée tantôt. Ça fait partie de cette idée-là.

2765 Je prends l'ensemble des commerces, je les énumère pas, on a tout le monde sauf deux (2) personnes, puis là, j'ai compris tantôt de façon très claire qu'il pouvait y avoir des gens ici qui étaient pour les contacter, pour qu'on sache à quoi s'en tenir!

2770 Vous marquez ici particulièrement l'intersection nord de Saint-Henri, donc on parle du giratoire de Saint-Henri, le giratoire nord.

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

2775 Où il y a un feu présentement, c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2780 Il est question de baisse d'achalandage critique et d'augmentation du coût de fonctionnement. On parlait des commerces. C'est quoi votre attente par rapport au ministère, sur ça?

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

2785 Un accès plus facile, parce que là!

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2790 Ça se ramène vraiment en termes d'accès? S'ils changeaient l'accès, ça réglerait votre problème, votre préoccupation?

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

Ça serait plus accessible, il y a pas de problème.

2795 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

OK. Pollution atmosphérique accrue! Et bruit accru à cause du recul puis du carrefour qui serait à proximité, plus proche. Le carrefour j'imagine que c'est le giratoire?

2800 **PAR M. JEAN-MARC FORTIN:**

Bien si on part si on va virer chez Benoît Lambert puis on revient, exemple Pierre Brochu, son "loader", il passe chez Les Industries Fortier, c'est pas tellement loin, il est obligé d'aller virer chez Lambert, revenir, il va faire deux (2) milles de plus. Il va marcher pendant tant de temps, faire de la pollution, va faire du bruit...

2805

PAR M. PIERRE BROCHU:

C'est une machine qui roule à trente kilomètres-heure (30 km/h).

2810

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

... puis il va bloquer le trafic.

2815 **PAR M. PIERRE BROCHU:**

C'est une machine qui roule à trente kilomètres de l'heure (30 km/h), douze pieds (12 pi) de large, j'ai un permis pour ça, c'est ça qui va arriver, avec trois mètres quelques de large, dans la voie qui est dans le secteur...

2820

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

Dans une période glissante, souvent c'est l'hiver, des périodes où la température est pas belle.

2825

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais il fut bien comprendre! Est-ce que dans votre tête, c'est le manque ou la déficience en nombre de détours, la distance à parcourir qui est allongée à cause du terre-plein qui fait en sorte que là, il y aura augmentation à la fois de la pollution et à la fois...

2830

PAR M. PIERRE BROCHU:

2835

2840 Pour tous les véhicules qui circulent là, je veux dire, exemple, Transport Fortier qui est encore à Saint-Henri, bien, il a accès au commerce sans être obligé de virer à l'autre bout. S'il est obligé d'aller virer puis de revenir, bien, on vient de doubler le passage. Il y a deux (2) véhicules qui viennent de passer, un en direction nord, puis il revient cinq (5) minutes après en direction sud.

2845 Bon bien, ça, c'est pour, je sais pas comment ce qu'il y a de mille de circulation sur cette route-là, je pense que c'est vingt-cinq mille (25 000), c'est pas tout du monde qui revire de bord, là. Le soir ils reviennent, mais je veux dire, il y en a plusieurs dans ça que c'est de la circulation locale, bon. Bien, je veux dire, ça va sûrement augmenter le trafic.

2850 Je prends mon exemple, je pars avec un "loader", je m'en vas faire du déneigement au village, je peux pas, là. Il faut que j'aille virer à l'autre bout et que je revienne. Ça roule trente kilomètres-heure (30 km/h), un "loader", ça a douze pieds (12 pi) de large.

PAR Mme JEANNINE CÔTÉ-BROCHU:

2855 Les camions, avoir accès où ce qu'on dessert, c'est encore pareil, on va aller virer chez Benoît Lambert puis revenir.

PAR M. PIERRE BROCHU:

2860 Je sais pas comment les gens vont réagir en arrière de moi, ça va faire comme ça fait d'habitude quand on n'a pas de place! Ça passe sur l'accotement, puis ça marche amanché de même. Ça, je sais pas si c'est de la sécurité!

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2865 Ça klaxonne pas?

PAR M. GEORGES LAROSE:

2870 On peut pas dire que ça augmente la sécurité.

PAR M. PIERRE BROCHU:

2875 C'est ça, j'ai envie de vous demander le bien-fondé de mettre un terre-plein dans la partie du village.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Monsieur le Maire!

PAR M. YVON BRUNEAU:

2880 Monsieur Brochu, vous êtes juste vis-à-vis du carrefour giratoire, j'imagine que vous pourriez avoir un accès directement...

PAR M. PIERRE BROCHU:

2885 C'est pas ce qu'on nous dit...

PRISE DES NOTES SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2890

Un instant, un instant!

PAR M. YVON BRUNEAU:

2895 Moi, je demandais la question, c'est: est-ce que monsieur Brochu a demandé au ministère des Transports d'avoir un accès directement au giratoire?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2900

Monsieur Brochu.

PAR M. PIERRE BROCHU:

2905 Je l'ai demandé, puis on m'a dit qu'un carrefour giratoire, normalement, c'est pour barrer des accès puis éviter le plus possible des entrées sur la route, bon. Ça fait que ça répond, poser la question c'est y répondre, là.

On m'a dit que ça semblait pas être possible.

2910 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Mais moi, je peux y revenir pour voir si on peut avoir une réponse formelle. Ça, on peut le mettre justement dans la question des accès.

2915 **PAR M. PIERRE BROCHU:**

Ça, c'est du cas par cas, comme je vous dis.

2920

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Oui, mais il va y en avoir, je m'en occupe!

2925 **PAR M. JEAN-MARC FORTIN:**

Ils avaient dit que c'était pas dans les normes. Ils ont des normes établies, puis c'est pas dans les normes.

2930 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Mais je sais pas si une sortie - plus que j'en entends, plus que j'entends que le ministère est pas capable de bouger. On verra en demandant au ministère: êtes-vous capable de bouger, oui ou non! Puis si c'est pas dans les normes, est-ce que vous faites des exceptions, des giratoires, il y en a pas bien bien au Québec à date, mais c'est quoi vous entendez faire! Est-ce qu'il y a de la place pour une exception, oui ou non.

Mais si c'est non, vous savez quoi, puis si c'est oui, bien, c'est laquelle.

2940 **PAR M. LOUIS LAPOINTE:**

Puis ça vaut tu la peine d'en faire un!

PAR M. PIERRE BROCHU:

2945

En premier lieu, si on ferme toujours la porte bien entendu, ça fait que là, si tu insistes pas, bien, tu pars avec ton petit malheur, puis on prend la réponse qu'on t'a donnée.

Comme je reviens encore à ma question qui me chicote: il y aurait pas eu lieu de l'essayer, ça, pendant dix (10) ans, de laisser la route comme ça, sauf de diminuer à soixante-dix kilomètres (70 km/h), juste pour essayer, rien que pour voir. Ça coûte pas des millions, ça là.

Écoutez, je fais cent vingt-cinq mille kilomètres (125 000 km) par année dans la région ici, j'en vois des situations, puis je sais c'est quoi qui nuit. Je regarde juste quand on sort de la lumière du village, c'est encore un cas particulier, je pars avec cent vingt-cinq mille livres (125 000 lb), j'ai cinq cents (500) forces en avant, mais je suis pas capable de me propulser à cent kilomètres (100 km/h) dans le temps de le dire! Les chars sont tous en arrière, ils attendent, ils attendent.

Si j'avais un espace tout simplement pour me tasser et laisser passer ces véhicules-là, bien, ça créerait - mais là, c'est pas ça, il y a une ligne double juste à l'autre bout, puis rendu à l'autre bout, je peux vous dire qu'à six heures moins quart (6 h -¼) le matin, il y en a pas de ligne double. Envoie à gauche, puis ça passe! Juste élargir certains endroits, ce serait...

2965 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

2970 Monsieur Brochu, je vais me servir de cet exemple-là, puis je vais prendre le temps comme il faut, puis je vais le faire respectueusement, parce que moi, je suis pas en désaccord ou en accord avec ce que vous dites, parce que pour moi, c'est pas ça. C'est pas ça ma job dans une médiation.

2975 Mais je me sers de votre exemple! Ce que vous dites, c'est que le projet est pas justifié, ou ils devraient pas le faire tout de suite. Si c'est ça, si c'est juste ça de quoi qu'on parle, et si mettons que pour vous, vous dites, bien moi, jusqu'à la fin, je vais questionner la justification, on n'en fait pas de médiation sur la justification, parce qu'on n'est pas capable...

PAR M. PIERRE BROCHU:

2980 Pour la majorité des gens qui sont ici, c'est un peu ça.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Si c'est ça, vous avez le droit, je vous dis pas que vous avez pas le droit...

2985 **PAR M. PIERRE BROCHU:**

2990 Mais je veux pas parler au nom des autres. C'est une question de sécurité, je veux dire, regarde, ils ont rien réglé. Si c'est si dangereux que ça, qu'on la mette tout de suite, la limite de vitesse.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

2995 Oui, mais moi, je vous donne l'heure juste le plus possible. Ça, c'est de l'audience, c'est pas de la médiation. Je vous donne l'heure juste.

Là, je vous le dis, il est dix heures moins vingt-cinq (10 h -25), je dirai pas il est minuit.

PAR M. PIERRE BROCHU:

3000 Non, comme j'ai dit, c'est la première question qui me chicote. Continuons, faites venir les personnes qui sont qualifiées pour nous répondre pour les autres points. Je veux dire, c'est sûr qu'ils vont peut-être apporter des éclaircissements sur nos questions, c'est sûr. Eux nous diront si ça fait du sens ou pas du tout. Si ça fait du sens continuons, si ça fait aucun sens...

3005

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3010

C'est le genre de rencontre que dans mon esprit qui aurait dû déjà avoir lieu, mais c'est sûrement pas un empêchement pour la tenir. Ça, ça m'apparaît aussi clair au moment où on se parle.

3015 Mais je me sers de ça...

PAR M. PIERRE BROCHU:

3020 On pourrait commencer par celle-là!

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3025 Oui, je vous le dis tout de suite, si ça dans deux (2) semaines, le projet n'est pas justifié, là, j'extrapole ce que vous dites, OK, je vais plus loin que vous! Bon bien moi, ça, c'est essentiel, puis j'en démords pas! Bien, on n'est pas dans le bon système, on n'est pas dans le bon système, je vous le dis tout de suite pour pas que vous me disiez, vous me l'avez pas dit. Je vous le dis tout de suite. Je vous le dis tout de suite.

3030 Puis si vous vous en rappelez pas, moi, je vais m'en rappeler, puis en plus, il y a madame Proulx qui m'aide, qui aide ma mémoire avec les verbatim.

3035 Je le dis en plaisantant, mais c'est vrai, c'est important que vous compreniez. Puis ça, c'est un exemple. Il y a d'autres cas qu'on pourra pas régler dans la médiation, c'est certain que non. Là, ce qui se dessine, c'est d'aller plus sur une séance d'information sur ces sujets-là qui sont limités quand on les résume comme ça. Ils sont limités, mais aller chercher l'information sur ces points-là.

Je continue ou s'il y a quelqu'un qui veut ajouter quelque chose? Oui, monsieur Simard.

3040 **PAR M. GUY SIMARD:**

3045 D'après les accidents qu'il y a eus entre Saint-Henri-Pintendre puis Saint-Anselme puis Saint-Henri, c'est surtout dans les places de quatre-vingt-dix kilomètres-heure (90 km/h), mais moi, dans le village, je vois pas ça justifié.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3050 Oui, mais moi, peu importe ce que je pense là-dessus, ça a aucune importance, puis j'essaie pas de vous dire que vous avez raison ou avez tort. J'ai pas d'importance là-dedans, pour une raison bien simple, puis à chaque fois, si vous pensez que le projet n'est pas justifié, ça, c'est clair dans nos règles de procédure, si c'est la justification du projet, je ferme les livres puis on passe à d'autre chose.

Ça fait que si on s'en va dans une séance d'information, ou bien il est pas question de ça tout de suite, on fait la séance d'information puis là après, vous dites, bon bien, l'information fait

3055 pas mon affaire ou je l'ai pas, puis là, bien, je me sers de ce que j'ai déjà demandé, mon droit à l'audience publique! Ça, ça vous appartient à vous.

3060 Votre point, ça rejoint la même chose que monsieur Brochu sur le fait que ça, ça rentre pas dans la médiation, la justification rentre pas dans la médiation, puis ça, c'est dans nos règles, tout simplement parce qu'on peut pas défaire un projet puis le refaire comme qu'on le verrait alors que tous les autres citoyens l'ont pas vu. C'est pour ça la raison, les autres l'ont pas vu. Ça fait qu'on recommencera pas à faire une autre séance publique, on peut pas refaire ça comme ça.

3065 Puis là aussi, je pense qu'il y a une préoccupation du gouvernement sur l'efficacité aussi. Parce qu'une fois qu'on referait ça, mettons en enlevant tout ça, on l'enlève partout en ville, on recommence, il faudrait reconsulter tout le monde. Là, peut-être qu'il y aurait plus de monde, il y aurait peut-être plus de monde qui s'opposerait qu'il y en a ce soir. C'est ça que le gouvernement a dans la tête aussi.

3070

PAR M. GUY SIMARD:

3075 Ceux qui restent pas près, qui sont pas affectés par ça, eux autres, c'est bien certain que ça les dérange pas.

PAR M. GEORGES LAROSE:

Ils appellent ça du progrès, eux autres.

3080 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Ce bout-là, c'est clair. Je continue!

3085 Les autres items qui étaient énumérés dans cette requête-là, c'est les problèmes d'accès au commerce, mais là, on le voyait sous forme de détours, délais. Détours, on en a parlé, délais, on en a parlé.

3090 Perte de clientèle, ça rejoint tantôt la question, si vous êtes d'accord avec ce qu'on disait tantôt.

La question du carburant, on peut la relier à la question de la pollution atmosphérique, si j'ai bien compris, celle de tantôt. Ça se regroupe, on est tous d'accord, je veux que tout le monde soit d'accord?

3095

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

Il y a le bruit aussi.

3100

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Oui, on l'a dit tantôt, mais là, c'est tout relié, c'est la même chose qu'on parle. Il y a pas d'autre chose qu'on comprend mal dans ça.

3105

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

Pour m'expliquer comme il faut! Si je suis assis chez nous dans le salon, le vent vient sur le bon bord par rapport à la route, vers la maison, avec le trafic qu'on a, les fenêtres ouvertes, bien souvent ça sent beaucoup le monoxyde de carbone. Doublons la circulation, on va en avoir le double.

3110

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais c'est relié directement, là.

3115

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

La question de bruit, ça va être le double; le monoxyde de carbone, ça va être le double.

3120

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais c'est relié au nombre d'accès, au nombre de détours...

3125

PAR M. GEORGES LAROSE:

La présence de terre-plein.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3130

Bien, c'est le prochain. Traverse piétonnière plus difficile à cause du terre-plein!

PAR Mme CÉCILE TREMBLAY:

Les lustres dans la maison, là, ça fait du bruit quand il passe un camion. C'est des choses qu'on entend les lustres brasser. C'est pas des farces, là. On n'est pas capable d'ouvrir aucun châssis, aucun châssis. Ça prend un système pour pouvoir aérer la maison, pour pas ouvrir nos châssis.

3135

3140

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Oui mais là, qu'est-ce qu'on fait avec ça, on demande au ministère...

PRISE DES NOTES SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

3145

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Sur la question des vibrations à l'intérieur de la maison, là...

3150

PAR M. RÉGENT GOSSELIN:

On parle des camions lourds.

PAR Mme CÉCILE TREMBLAY:

3155

Ça vibre.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3160

Oui, mais là, dites-moi donc, qu'il y ait un giratoire, ça change rien, qu'il y ait un demi-tour, ça change rien?

PAR Mme CÉCILE TREMBLAY:

3165

Non, mais l'important, ça a être de reculer le plus loin possible la maison.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3170

Ça, ça a rapport à l'indemnisation. Mais là, on relie plutôt à l'article qu'on parlait, comment qu'ils procèdent quand ils arrivent dans un cas comme ça.

Parce qu'ils ont des critères, eux autres, sur le fait que si vous avez assez grand de terrain, qu'est-ce qu'ils font, qu'est-ce qu'ils font pas! Là, c'est à vous autres de voir si ça, ça vous convient ou ça vous convient pas, en autant que vous ayez l'information pour.

3175

PAR Mme CÉCILE TREMBLAY:

Ça va prendre du dézonage.

3180

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3185

Oui, mais là, c'est encore le même sujet. Parce que là, ils vont vous dire si c'est eux autres qui font la demande ou si c'est vous.

Je continue! Terre-plein superflu pour une route à deux (2) voies, c'est encore une fois la justification du projet.

3190

Est-ce que j'ai besoin de vous répéter que si c'est ça un enjeu incontournable, moi, je fais pas de médiation. Là, on va faire, si vous acceptez, on fait une séance d'information, mais ça, c'est un enjeu de justification de projet.

3195

Analyse incomplète des accidents, ça revient à la question de la sécurité. J'ai pris un exemple un peu plus tôt en disant, si en médiation, que vous contestiez les données de sécurité, ça change rien dans le sens que c'est quoi une proposition qui pourrait vous satisfaire! C'est ça qu'on cherche en médiation.

3200

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

Je vais vous expliquer pourquoi qu'on a mis ça. C'est parce que là, ils nous ont présenté des statistiques qui étaient avant que la route a été réparée. Après que la route a été réparée, il y en a presque pas. Ça fait que la situation a changé, mais ils nous donnent une ancienne situation et non la nouvelle.

3205

Ça fait que c'est pour ça qu'on dit que c'est incomplet. Ils ont pas tenu compte de l'amélioration qu'ils ont faite, qu'est-ce que ça a fait après.

3210

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Monsieur Fortin, quand je les prends un par un pour les questionner, c'est pas que je trouve que c'est pas correct que ce soit là ou que ce soit correct, ça a aucune importance, je le vois en fonction de la médiation.

3215

Parce que vos demandes sont pas faites pour une médiation, elles sont faites pour une audience publique. On se comprend bien? Je questionne pas ça.

PRISE DES NOTES SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

3220

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Je pense que tout le monde a compris...

3225

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

Ils sont pas de mauvaise foi, ils ont présenté ce qu'ils avaient.

3230

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3235 Mais ça, là, je vais les laisser le dire, mais moi comme médiateur, que vous contestiez ou pas les données de sécurité du ministère, moi, ce que je veux savoir, qu'est-ce que vous voulez qu'ils vous offrent pour que ça vous satisfasse! Puis là, il y en a d'identifiés déjà, des morceaux, là.

3240 Mais si le promoteur dit jamais pour telle affaire, telle affaire, telle affaire, bien moi, je sais quoi tirer comme conclusion, là. On passera pas deux (2) mois là-dessus, là, je vous le dis.

3245 Là, je sens qu'il y a un besoin d'information dans une étape. On verra ça, puis ce que ça demande de votre part une fois cette information-là, c'est de savoir aussi où que vous allez là-dedans, en sachant - parce que ça se peut que vous le sachiez pas, parce que l'information ne va pas assez loin pour votre besoin, c'est possible. Je sais pas ce qu'ils vont vous dire.

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

3250 C'est parce que quand ils ont dit qu'ils voulaient faire ça, c'était pour la sécurité. On était d'accord qu'on veut en avoir plus de sécurité, mais ils nous présentent des statistiques qui sont dépassées, qui sont plus pour la route existante, qui sont pour l'ancienne route avant qu'ils la modifient.

PAR M. YVON BRUNEAU:

3255 Moi là-dessus, j'aurais une précision! Ils nous ont présenté les statistiques d'achalandage, ils parlaient de huit-neuf mille-dix mille (8000-9000-10 000) voitures, dépendant du secteur!

3260 Je disais que le ministère s'est basé sur des nouvelles statistiques de quantité de véhicules qui circulent par jour.

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

3265 C'est pas ça que je dis, les accidents.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3270 Le nombre d'accidents.

PAR M. YVON BRUNEAU:

Ah, le nombre d'accidents, je suis d'accord avec toi.

3275 **PAR M. GEORGES LAROSE:**

Et il y avait rien avant. Avant, il y avait pas de lumière, il y avait beaucoup plus d'accidents; depuis qu'ils ont modifié, bien là!

3280 **PAR M. JEAN-MARC FORTIN:**

Moi, j'ai pas été en profondeur là-dedans, mais on a regardé un peu les statistiques qu'ils nous ont données. Puis c'est ça, c'est que les dernières années sont pas là. Les années où les améliorations ont été faites sont pas là, ça fausse tous les chiffres.

3285

PAR M. YVON BRUNEAU:

Je suis d'accord que tu poses la question, mais c'est de l'information.

3290 **PAR M. JEAN-MARC FORTIN:**

Ça fait qu'ils nous donnent ça pour valoriser le projet. Ils nous donnent des faux chiffres parce que...

3295 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

On va leur demander de revenir puis vous, vous dites pourquoi vous êtes pas d'accord.

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

3300

Il faudrait qu'ils les mettraient à date.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3305

On va leur dire déjà avant qu'ils vous rencontrent.

PAR M. GEORGES LAROSE:

3310 Je serais très curieux de voir, moi, que quand il arrive un accident, la vraie cause, est-ce que c'est la route ou l'utilisateur?

Moi, à ma connaissance, les accidents que j'ai vus par chez nous, là, c'est des cas un peu "spéciaux", c'est entre le volant puis le siège!

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3315

Je vous ramène à l'agenda! Parce que moi aussi personnellement, sur les choses que je suis pas d'accord, moi aussi je trouve des bonnes raisons, puis je les trouve meilleures que l'autre, c'est possible.

3320 **PAR M. GEORGES LAROSE:**

Puis par hasard, c'est vrai ce que je vous dis, là!

3325 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

C'est possible, mais c'est pas ça que je regarde. C'est pas ça que je regarde ce soir.

Je finis avec le dernier point, puis s'il y en a d'autres, vous le dites. Mais le dernier point, je reviens avec la municipalité qui est l'élément de tantôt!

3330

Parce que je voulais m'assurer que ce qu'on appelait conserver les droits acquis sur les services d'aqueduc et les bornes d'incendie sans frais, ça rejoint la préoccupation, je pense qu'il y en avait une grosse, de la municipalité.

3335

Je la résume par la prise en charge de la plus-value du tuyau d'aqueduc déplacé au centre de la route aménagée qui peut s'avérer trop onéreuse pour les quelques citoyens desservis.

3340 **PAR M. YVON BRUNEAU:**

C'est ça. C'est-à-dire que l'eau de la municipalité provenait de Lévis avec un tuyau d'à peu près huit pouces (8 po), anciennement qui vient de Lévis, et qui serait localisé en dessous de la nouvelle route. Donc au niveau de l'accès, advenant qu'il y ait un bris, ce serait pratiquement impossible de réparer à une profondeur de douze pieds (12 pi), là, si on laissait le tuyau à la place où il est présentement.

3345

Donc nous, nécessairement le ministère des Transports devra déplacer ce tuyau-là lors de la réfection de la route. Et là, il nous refilait la facture.

3350

Et nous, on sait qu'au niveau de la municipalité, on doit refiler la facture aux citoyens qui sont desservis par le réseau d'aqueduc. Et dans ce cas-là, il y a à peu près une quinzaine de citoyens. Compte tenu de la longueur que ça implique, ce serait des coûts assez exorbitants pour les gens qui pourraient être desservis par le réseau d'aqueduc.

3355

Alors c'est dans cette optique-là qu'on a fait une demande de médiation, pour voir un peu qu'est-ce que le ministère serait prêt à faire dans ce cas-là.

Nous, on demande qu'il défraye la localisation de ce nouveau tuyau là et le coût du tuyau.

3360

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais est-ce qu'ils sont capables de prendre le même tuyau puis le déplacer ou s'ils vous ont dit...

3365

PAR M. YVON BRUNEAU:

Difficilement.

3370

PAR M. GEORGES LAROSE:

Ça coûte moins cher prendre un tuyau neuf que déterrer le vieux.

PAR M. YVON BRUNEAU:

3375

C'est un tuyau qui date de plusieurs années et il serait possible - là, il va très très bien, il y a pas de fuite, mais en déplaçant un tuyau, il y aurait des risques de fissures. Je pense que ça serait plus coûteux que d'en poser un neuf.

3380

D'autant plus qu'on est prêt à accepter - on parle de médiation - une réduction du diamètre de ce tuyau-là. C'est certain que si le ministère regarde la grosseur qu'on a, ça coûterait une fortune pour changer le tuyau, mais nous, on veut de la protection incendie jusqu'à peu près vis-à-vis de monsieur Dumas, Industries Dumas. Pour la protection incendie, ça prend des bornes-fontaines au moins jusque là.

3385

Par la suite, c'est plus en campagne, donc le tuyau pourrait peut-être être réduit à quatre pouces (4 po) pour desservir les autres citoyens.

3390

Donc là, il y aurait une économie importante de matériel et à ce compte-là, je calcule qu'on fait un compromis, là, et le ministère des Transports devrait normalement défrayer les coûts de ça.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3395

J'imagine que le ministère a entendu déjà votre proposition?

PAR M. YVON BRUNEAU:

3400

Oui, oui, parce que lui nous a proposé indirectement, pas officiellement mais nous a dit qu'il serait prêt à faire le creusage, mais que nous, on devrait payer le matériel, compte tenu de la plus-value du tuyau.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3405

Puis vous, dans votre idée...

PAR M. YVON BRUNEAU:

3410 Bien nous, dans notre idée, c'est que la plus-value, on n'a rien à foutre avec ça, la plus-value! Le tuyau est très très bon, il bouchera jamais parce qu'à la grosseur qu'il a là, il pourrait durer à peu près quarante (40), cent (100) ans. Il bouchera jamais, compte tenu de la grosseur. C'est un huit pouces (8 po).

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3415 Puis le ministère, est-ce qu'il vous a déjà signalé que c'était quelque chose qui était absolument impossible ou si vous avez senti...

PAR M. YVON BRUNEAU:

3420 Moi, j'ai senti qu'il y avait des possibilités qu'il fasse quelque chose en ce sens-là pour nous accommoder. Parce qu'à quinze (15) citoyens pour payer peut-être des frais de cent mille dollars (100 000 \$), cent cinquante mille dollars (150 000 \$), je sais pas!

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3425 La distance, c'est quoi, ça doit être au moins un kilomètre?

PAR M. YVON BRUNEAU:

3430 C'est plus que ça.

PAR M. GEORGES LAROSE:

3435 La distance à partir de Pintendre à aller jusqu'à Saint-Henri, c'est assez long comme distance.

PAR M. YVON BRUNEAU:

3440 C'est quatre (4 km) ou cinq kilomètres (5 km).

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

C'est pas partir d'ici puis aller au nord!

3445 **PAR M. YVON BRUNEAU:**

De Saint-Henri, à partir de la sortie du village à aller jusqu'aux limites de Saint-Henri.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3450

Il y a pas de tuyau - un instant! Ça veut dire que là, c'est pas relié à partir du village vers à un kilomètre au nord, c'est dans l'autre sens. C'est à partir de Pintendre en descendant.

PAR M. YVON BRUNEAU:

3455

Les gens sont reliés. Tout le monde est relié, pas tout le monde, mais plusieurs.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3460

Je veux comprendre, je cherche le compromis! Mais c'est le tuyau qui va être à recommencer d'un bout à l'autre à partir de Pintendre?

PAR M. YVON BRUNEAU:

3465

Il devra être déplacé.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3470

D'un bout à l'autre?

PAR M. YVON BRUNEAU:

C'est ça. Il faut qu'il soit déplacé, parce qu'il va être en dessous de la nouvelle route.

3475

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

OK. Puis le ministère vous a pas déjà dit que ça, c'est quelque chose qu'ils ont jamais fait, ou je sais pas...

3480

PAR M. YVON BRUNEAU:

Non, mais c'est que nous, on prend pour acquis, c'est une situation qui est existante, qui fonctionne bien...

3485

PAR M. GEORGES LAROSE:

3490

C'est un droit acquis, monsieur, puis on veut pas le perdre carrément, puis on veut pas le payer deux (2) fois. On paie pas pour une chose qu'on a déjà payée, c'est simple, c'est ça!

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3495 C'est peut-être moi qui prends du temps à comprendre!

PAR M. GEORGES LAROSE:

3500 Bien, je vais vous l'expliquer, moi, je le sais, je vis là.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

J'essaie de vous aider dans la mesure de mes moyens.

3505 **PAR M. GEORGES LAROSE:**

On a payé une fois pour ça.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3510 J'ai l'impression que vous avez pas compris quel rôle que je peux exercer, je sais pas comment vous le dire autrement! Je sais pas comment faire pour l'expliquer davantage.

PAR M. GEORGES LAROSE:

3515 Moi, m'a vous expliquer une chose! Le tuyau existe depuis environ trente (30) ans, quand ils ont fait la route.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3520 Je comprends ça.

PAR M. GEORGES LAROSE:

3525 Ça, ce bout-là, ça va? On veut pas le perdre, tout simplement.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3530 Mais est-ce que je peux poser une question là-dessus? C'est ça que je faisais, là, c'est ça que je tentais de faire.

Mais si votre position, 'that's it that's all', c'est ça, je sais qu'est-ce que j'ai à faire comme médiateur dans le dossier, là!

3535 Je suis en train de regarder c'est quoi vous êtes prêts à faire, êtes-vous ouverts, c'est ça que je suis en train de faire!

PAR M. YVON BRUNEAU:

3540 Idéalement, la situation idéale, ça aurait été de conserver le tuyau de huit pouces (8 po) actuel pour avoir toujours une possibilité d'échange avec Lévis. Parce qu'on sait qu'actuellement, on pourrait, en cas de bris majeur, s'approvisionner de Lévis, parce qu'on est encore relié à Lévis.

3545 Le compromis qu'on pourrait faire dans une médiation, ça serait peut-être d'accepter un tuyau de moindre diamètre, mais là, on perd notre avantage de pouvoir aller chercher de l'eau à Lévis. Donc là, on a une perte.

3550 Mais dans une médiation, je pense qu'il faut faire des compromis, on pourrait peut-être aller jusque là.

3555 Mais idéalement, ce serait, si on est bien borné, là, on reste sur nos positions, on dit, il faut que vous nous remettiez ça tel quel, ça nous prend un tuyau de huit pouces (8 po), vous enlevez un tuyau de huit pouces (8 po), vous remplacez un tuyau de huit pouces (8 po). Ça pourrait être ça. Ça, ce serait la position sans aucun compromis.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Pour la municipalité, il y avait pas d'autre chose, c'était vraiment le sujet?

3560 **PAR M. YVON BRUNEAU:**

Oui, c'était le sujet qui nous touche directement. Il aurait pu y avoir un autre sujet, mais les gens du secteur sont pas là, ils semblent accepter le projet tel quel, donc on peut pas intervenir pour eux, là. C'est l'autre secteur, c'était le secteur sud.

3565

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3570 OK. Est-ce qu'il y a d'autres éléments qu'on a pas discuté depuis tantôt quand j'ai fait le tour, d'autres nouveaux, là?

Est-ce qu'il y en a d'autres, est-ce qu'il y en a qui ont été oubliés ou si on a couvert l'ensemble des éléments?

3575 **PAR M. LOUIS LAPOINTE:**

Je pense qu'il y en a assez. On n'est pas sorti du bois, là. Si on commençait par rencontrer le ministère et après ça, ça réglerait, je pense, une bonne partie.

3580 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

3585 Oui, mais monsieur Lapointe, ce que j'essaie de faire, c'est pas une réunion "free for all" avec le ministère, on sera pas plus avancé! J'essaie d'organiser ça puis qu'on arrive et qu'il ait de quoi à vous dire, parce que sinon, on laisse faire, puis ça va ressembler à ce que vous avez déjà eu.

Mais en lui demandant de se présenter pour avoir des éléments d'information, c'est ça que j'essaie de faire.

3590 Mais là, je vous demande, y a-t-il quelque chose que j'ai pas - je veux pas en rajouter, c'est pas ça ma question. Ma question, c'est: y a-t-il d'autres éléments!

3595 Parce que je veux pas revenir dans un mois puis dire, ah bien là, on n'a pas parlé de telle affaire, non, non! Les affaires qu'on parle, on vient de faire le tour. Puis c'est enregistré, là.

PAR M. LOUIS LAPOINTE:

Il y a une chose là-dedans, il y a du cas par cas aussi, là!

3600 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Moi, je fais le tour, là. Moi, j'ai tous les éléments présentement, j'irai pas en dehors de ça, là.

3605 Ça, ça ferme l'ensemble des éléments.

Monsieur Fortin!

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

3610 Il y a le niveau de bruit qu'on n'a pas parlé beaucoup, là. Si on augmente au niveau du bruit, je sais pas, de quatre-cinq-six décibels (4 dB-5 dB-6 dB) à cause que la route passe plus proche, puis à cause que la circulation est plus vite à un carrefour giratoire où ça passe proche de s'accrocher! En tout cas, dans mon cas, c'est très important!

3615 Pour le bruit, pour les résidences, que ce soit monsieur Gosselin, monsieur Audet ou moi, s'il se rapproche, si la route se rapproche de cinq pieds (5 pi) ou dix pieds (10 pi) de notre place, c'est certain qu'on va être soumis à un niveau de bruit qui va être beaucoup plus élevé.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3620 Si on avait quelqu'un du ministère de l'Environnement, au-delà du ministère des Transports, quelqu'un du ministère de l'Environnement, il y a des gens là-dessus au ministère de l'Environnement, sur le bruit, qui pourraient répondre à vos questions, ça, on peut le faire.

3625 **PAR M. JEAN-MARC FORTIN:**

Oui, c'est ça qu'on veut.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3630

On va le faire.

PAR M. YVON BRUNEAU:

3635

Ce serait important que le ministère donne la réponse, parce que je pense qu'il y a des haies de prévues pour absorber le plus possible.

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

3640

Une haie, Yvon, là, si tu as une source de bruit qui est à ce niveau-là, puis tu as une haie là de dix pieds (10 pi), si on est au deuxième étage, tu es en ligne directe, ça vaut rien. À l'horizontale, ça vaut rien, à moins que la haie...

PAR M. YVON BRUNEAU:

3645

Ils vous expliqueront!

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3650

Oui, mais il va y avoir de l'information là-dessus.

Ça fait que j'essaie de résumer! Je vous demande si vous donnez votre consentement à la médiation, je dirais que dans un premier temps, il y a des gens qui s'occupent des absentes pour qu'on sache qu'est-ce qu'il en est dans le cas des absentes, pour un.

3655

Dans le deuxième cas...

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

3660

Qu'est-ce qu'on fait si on les rejoint?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3665

Bien, expliquez-leur - nous autres, on n'a pas été capable de les rejoindre - dites-leur qu'est-ce qui se passe, pourquoi...

PAR M. JEAN-MARC FORTIN:

Quel numéro qu'ils peuvent vous rappeler?

3670

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3675

Oui, mais je voudrais, je sais pas, vous êtes dans le milieu, peut-être que vous êtes plus appropriés pour leur dire un peu de quoi qu'on a parlé. Si ça rejoint leurs préoccupations, je pense qu'on a fait le tour de toutes les requêtes, ça doit comprendre la requête aussi sur laquelle elles ont signé avec vous, bon.

3680

Il y aurait moyen, rappelez-nous pour nous dire si on est capable de les rejoindre ces gens-là, les deux (2) personnes, puis on pourrait faire un appel téléphonique pour les rejoindre pour leur expliquer en gros qu'est-ce qu'il en est, pour que ce soit clair de l'autre côté aussi, pour pas s'aventurer là-dedans pour rien, pour les raisons qu'on a expliquées plusieurs fois ce soir.

3685

Deuxièmement, on va voir avec le ministère des Transports demain, à partir je dirais du rapport de ce qu'on vient de faire, si on leur demandait d'avoir quelqu'un de disponible. Donc rapidement, je pense à quelque chose comme jeudi soir, à moins qu'ils soient pas capables de se virer de bord, mais d'avoir quelqu'un qui puisse venir donner des réponses à tous ces éléments-là.

3690

Il va y avoir quelqu'un du ministère de l'Environnement aussi qui va nous accompagner.

Alors jeudi soir à sept heures (7 h), à moins que vous me disiez que le jour, vous préférez ça, mais nous autres, on est plus habitué à s'aligner le soir!

3695

Est-ce que pour vous, vous êtes à même de nous donner votre consentement tout de suite ou si vous préférez attendre la séance d'information pour aller plus loin?

PAR M. PIERRE BROCHU:

3700

C'est mieux d'attendre.

PAR Mme JEANNINE CÔTÉ-BROCHU:

3705

Je pense que ça serait préférable.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3710

Est-ce que c'est partagé pas mal par tout le monde? Tout le monde est à l'aise pour le dire aussi, là? C'est beau?

Moi, je vois juste du monde qui sont d'accord, monsieur le Maire?

PAR M. YVON BRUNEAU:

3715 J'aurais un point, vous avez demandé s'il y avait d'autre chose, est-ce que dans la demande qu'on avait faite, on avait parlé du protocole ou de la possibilité de desservir par un réseau d'aqueduc le secteur sud, est-ce que c'est dans la demande?

PAR L'ANALYSTE:

3720 Dans votre requête, c'est pas expliqué.

PAR M. YVON BRUNEAU:

3725 C'est que j'avais déjà eu des communications avec le ministère des Transports, et on l'avait mentionné, ce secteur-là, mais dans la requête, c'était plus spécifiquement sur le tuyau, donc on peut pas déborder de ça?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3730 Bien, c'est pas un objet de requête.

PAR M. YVON BRUNEAU:

3735 Non, c'est correct.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Avez-vous d'autres points?

3740

PAR M. YVON BRUNEAU:

Non, j'ai pas d'autres points. Parce que s'il y avait eu des citoyens de ce secteur-là, je les aurais appuyés, mais ils sont pas là.

3745

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

À notre connaissance, il y en a pas.

3750 Je termine en vous disant qu'à ce moment-là, là, je comprends que personne est en désaccord au fait d'attendre la séance d'information pour confirmer votre consentement à la médiation, c'est clair? Parfait.

3755 Ça veut aussi dire qu'on va attendre à ce moment-là également pour rendre publiques vos demandes d'audience publique. Parce qu'à partir du consentement, les demandes d'audience publique sont rendues publiques, donc elles sont publiées dans les centres de consultation et elles le sont aussi sur le site Internet. On va attendre cette réunion-là, et là, vous déciderez de votre position.

3760 Ça veut dire que votre objectif pour cette réunion-là, ça va être de penser à votre droit d'audience publique en fonction du consentement à une médiation dès ce soir-là. Puis je vous le dis, ça pourra pas être fait n'importe comment, les réunions. On va le faire dans l'ordre, c'est certain, pour arriver à quelque chose.

3765 Est-ce qu'il y a d'autres points que vous voulez qu'on discute? Est-ce qu'il y a d'autre chose qui est pas compris?

PAR M. MARIO MORIN:

3770 Le jeudi, c'est certain?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3775 Non, c'est pas certain. J'ai dit, préférablement ça va être jeudi, ça peut pas être demain soir parce qu'on les rencontre demain après-midi, mais je pense que ça serait quelque chose qui serait raisonnable.

3780 Mais sinon, puis c'est aussi de vous rappeler. Madame Boutin - on aimerait bien ça, je sais que ça a déjà été fait pour nous aider, quand on peut en rejoindre un qui sait qu'il peut en rejoindre deux-trois (2-3) autour, ça nous aide beaucoup. L'idée, c'est de vous rejoindre. On essaie d'améliorer notre service auprès de vous, ça fait que si vous pouvez le faire, on va l'apprécier.

3785 D'autres points? L'analyste me rappelle que ce serait peut-être intéressant que vos questions soient bien claires: moi, ce que je veux avoir, c'est ça, ça, ça! Donc alignez votre question, puis on verra les réponses tous ensemble.

Monsieur Brochu?

PAR M. PIERRE BROCHU:

3790 Le représentant du ministère des Transports, est-ce que ça va être quelqu'un en autorité, pas juste...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3795 On va demander qu'il y ait quelqu'un en autorité, mais je pense qu'il va y avoir quelqu'un...

PAR M. PIERRE BROCHU:

3800 C'est pas eux autres qui ont conçu le plan, c'est Roche qui a pensé ça, c'est Roche qui a fait ça.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3805 Vous voulez avoir quelqu'un de Roche?

PAR M. GEORGES LAROSE:

3810 On veut avoir une personne qui est capable de prendre une décision sur place maintenant. Pas on va demander à l'autre, puis l'autre...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

3815 On va demander quelqu'un en autorité sur le projet.

PAR M. PIERRE BROCHU:

Toutes les fois qu'on a demandé des questions aux gens du ministère, c'est pas clair...

3820 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Je vous entends pas, attendez un petit peu, monsieur!

PAR M. PIERRE BROCHU:

3825 Ça me semblait pas vraiment clair, les gens qui nous répondent n'ont pas l'autorité, bien on va voir! C'est tout le temps, je veux dire, c'est difficile de se faire une idée, dire on y va, on n'y va pas.

3830 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Votre demande est claire!

3835 **PAR M. LOUIS LAPOINTE:**

Ce serait bon d'avoir le ministre!

3840 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Je fais pas de promesse là-dessus.

3845 Ça va tout le monde? OK, ça fait qu'on vous revient, on vous remercie beaucoup de vous être déplacés, on a pris le soin de vous entendre, puis on va faire de notre mieux pour vous aider, on est là pour ça! Bonsoir.

3850 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.